



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/ALG/3102 (I)  
(NEPAD Ref. 06/47 F)**

**Volume III de V**

**PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale  
de la wilaya de Tlemcen**

*Septembre 2006*



**ALGÉRIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt**

**Volume III: Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen**

**Volume IV: Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued**

**Volume V: Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

**Pays:** Algérie

**Secteur d'activité:** Agriculture et agroalimentaire

**Titre du projet proposé:** **Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen**

**Zone du projet:** Wilaya de Tlemcen

**Durée du projet:** 3 ans

**Coût estimé:** Coût en devises:.....0,49 million de dollars EU  
 Coût en monnaie locale: ..... 1,64 million de dollars EU  
**Total..... 2,13 millions de dollars EU**

**Financement envisagé:**

<i>Source</i>	<i>Millions de DA<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	50,41	0,71	33
<i>Institution(s) de financement</i>	57,51	0,81	38
<i>Bénéficiaires</i>	18,46	0,26	12
<i>Secteur privé</i>	24,85	0,35	17
<b><i>Total</i></b>	<b><i>151,23</i></b>	<b><i>2,13</i></b>	<b><i>100</i></b>

---

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:  
 Unité monétaire = dinar algérien (DA)  
 1 \$EU = 71 DA  
 100 DA = 1,41 \$EU



# ALGÉRIE

## Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

### « Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen »

---

#### Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>1</b>
A. Origine du projet.....	1
B. Généralités.....	1
<b>II. ZONE DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
A. Situation.....	4
B. Milieu physique.....	4
C. Contexte socio-économique.....	5
(i) Population.....	5
(ii) Caractéristiques du secteur agricole dans la zone du PER 1.....	6
D. Délimitation de la zone du projet.....	8
<b>III. JUSTIFICATION DU PROJET.....</b>	<b>9</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROJET.....</b>	<b>15</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>15</b>
Composante 1: Ciblage et identification des exploitations.....	15
Composante 2: Mesures d'appui à la production.....	16
Composante 3: Mise en place de l'infrastructure de conditionnement et de séchage.....	16
Etudes préalables.....	20
<b>VI. COÛTS INDICATIFS.....</b>	<b>21</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES.....</b>	<b>21</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS.....</b>	<b>22</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>22</b>
A. Gestion du projet.....	22
B. Association des arboriculteurs.....	23
C. Institut technique de l'arboriculture fruitière (ITAF).....	23
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>24</b>
<b>XI. QUESTIONS EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES.....</b>	<b>24</b>
<b>XII. RISQUES POTENTIELS.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE: TABLEAUX.....</b>	<b>27</b>



### Equivalence monétaire

Unité monétaire	=	dinar algérien (DA)
1 DA	=	0,0141 \$EU
1 \$EU	=	71,00 DA

### Abréviations

ACL	Agglomération chef-lieu
AEP	Alimentation en eau potable
APFA	Accession à la propriété foncière agricole
AS	Agglomération secondaire
BNEDER	Bureau national d’études pour le développement rural
BPA	Bonnes pratiques agricoles
DGF	Direction générale des forêts
DSA	Direction des services agricoles de la wilaya
EAC	Exploitation agricole collective
EAI	Exploitation agricole individuelle
EPE	Entreprise publique à caractère économique
EPIC	Entreprise publique à caractère industriel et commercial
FMI	Fonds monétaire international
FNRDA	Fonds national pour la régulation du développement agricole
INVA	Institut national de vulgarisation agricole
ITAF	Institut technique de l’arboriculture fruitière
MADR	Ministère de l’agriculture et du développement rural
ND	non déclaré
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONS	Office national des statistiques
PER	Programme d’emploi rural
PNDA	Programme national de développement agricole
PNDAR	Plan national de développement agricole et rural
PPDR	Projets de proximité de développement rural
RGPH	Recensement général de la population et de l’habitation
SARL	Société à responsabilité limitée
SAT	Superficie agricole totale
SAU	Superficie agricole utile
TAD	Taux d’accroissement démographique
TOC	Taux d’occupation par classe
TOL	Taux d’occupation par logement
UGP	Unité de gestion du projet
ZE	Zones éparses



## I. CONTEXTE DU PROJET

### A. Origine du projet

I.1. Ce projet trouve son origine dans une étude diagnostic de l’agriculture, dans laquelle il était mis en exergue à moyen terme, au moins, la nécessité de créer de la valeur ajoutée au niveau des exploitations. En effet, le facteur terre (superficie petite des exploitations: 8,3 ha en moyenne nationale) constitue un facteur limitant de l’utilisation de la main d’œuvre (avec le système de production en place, un actif agricole n’est employé sur une telle exploitation qu’au tiers de son temps, ce qui veut dire que deux tiers des travailleurs du secteur agricole peuvent être considérés comme chômeurs potentiels). L’exploitant doit rechercher des compléments de revenus hors exploitation agricole et ceci ne permet pas la capitalisation de l’exploitation, soit sous la forme d’une extension des terres à cultiver, soit sous la forme d’investissements productifs.

I.2. Cette idée de création de valeur ajoutée au niveau de l’exploitation aura, entre autres, contribué à la mise en évidence de la prise en compte du développement rural, conjointement au développement agricole et elle aura été à la base de la *Stratégie de développement rural*, avec comme point d’application les *Projets de proximité de développement rural* (PPDR).

I.3. Plus largement, cette idée intègre la valorisation de produits agricoles, mais aussi agro-alimentaires et artisanaux par la conservation, le calibrage, le conditionnement, voire la transformation, la distribution de produits de la ferme, à travers des entreprises artisanales ou industrielles. Des projets de ce type ont été lancés et sont en cours ou d’étude ou de réalisation. Ils sont financés par le Fonds international de développement agricole ou par d’autres institutions.

### B. Généralités

I.4. L’Algérie se présente comme un pays vaste et étendu d’environ 238 millions d’hectares, mais aux surfaces agricoles limitées, avec:

- une surface agricole totale de 40 millions d’hectares, soit seulement 16,9 % de la surface du territoire national,
- des pacages et parcours couvrant 31 millions d’hectares, soit 77,6 % de la surface agricole totale,
- et une surface agricole utile de 8,5 millions d’hectares, représentant 3,6 % du territoire et 21 % de la surface agricole totale,
- une surface irriguée de 500 000 à 600 000 ha, soit 7 % de la surface agricole utile.

I.5. Malgré les programmes successifs de mise en valeur des terres pour l’extension de la surface agricole utile, celle–ce ne cesse de décroître par habitant du fait de l’urbanisation et de la croissance démographique:

	Régions			
	Ouest	Centre	Est	Sud
1966	8 693	3 417	6 511	588
1998	4 451	1 680	1 680	807
<i>Ecart</i> s	<i>-4 242</i>	<i>-1 737</i>	<i>-3 318</i>	<i>+219</i>

Tableau 2: Evolution des surfaces irriguées en m<sup>2</sup> par habitant

66/67–71/72	72/73–82/83	83/84–87/88	88/89–89/90	90/91–94/95	95/96–99/00
194,42	186,43	150,96	157,40	160,95	164,40

I.6. Faute de développement suffisant des secteurs de l’économie à même de fournir des emplois, celui de l’agriculture aura dû absorber une partie du chômage, au moins en maintenant à la terre des jeunes qui, sans cela, n’y seraient pas restés.

I.7. Cet état de fait vient s’ajouter à celui de l’exiguïté de la surface des exploitations agricoles, augmente le retard dans la nécessaire extension de ces exploitations pour une mécanisation des travaux, à même de donner, par l’intensification des productions, plus de productivité aux facteurs de production.

I.8. Les soutiens de l’Etat, en particulier ceux délivrés par le biais du *Fonds national pour la régulation du développement agricole* (FNRDA), peuvent venir compenser les difficultés rencontrées par les exploitants agricoles dans la conjoncture économique, mais ces aides n’auront touché que 250 000 exploitations (24 % des exploitations). En outre, ces aides pourront s’avérer n’être qu’un moyen de survie de certaines de ces exploitations ou n’être qu’un complément de revenus aux exploitants. Le tableau ci-dessous présente les proportions d’exploitations touchées par le FNRDA selon leur taille:

Tableau 3: Proportions d’exploitations touchées par le FNRDA selon leur taille

Classes de taille	0 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 50 ha	> à 50 ha	Total
%	36	20	21	17	7	100

I.9. En matière de sécurité alimentaire et, mieux, en matière de stratégie alimentaire, l’Algérie se doit de financer au mieux ses nécessaires importations de blés, d’huiles et de sucre, pour les plus importantes, produits pour lesquels elle ne sera pas à moyen terme autosuffisante, par des exportations de produits agricoles et agro-alimentaires. Ces possibles exportations de produits agricoles et agro-alimentaires portent surtout sur les fruits et légumes d’extra primeur et de primeur, ainsi que sur des viandes ovines. Elle se devra également de réduire certaines importations par le développement de la production nationale, notamment en lait.

I.10. A l’heure où l’Algérie est en passe de signer les accords d’adhésion à la Zone euro-méditerranéenne de libre-échange et à l’Organisation mondiale du commerce (OMC), il lui est plus que nécessaire d’avoir une agriculture compétitive et cette compétitivité passe par une intensification des productions et par une valorisation des facteurs de production.

I.11. Le projet dont il est question ici s’inscrit dans cette stratégie, mais aussi dans la politique de développement de l’agriculture et dans celui du développement rural, dans le but de favoriser la multiplication d’exploitations durables, par la création de valeur ajoutée, par la capitalisation tout autant de savoir-faire que d’immobilisations productives.

I.12. La région concernée présente l’avantage d’avoir bénéficié d’un programme d’emploi rural, financé conjointement par la Banque mondiale, le Gouvernement algérien et les bénéficiaires. Intervenant dans une conjoncture de crise économique et sociale aggravée par les retombées du programme de réajustement structurel du FMI, le *Programme d’emploi rural 1* (PER 1) a été réalisé avec l’objectif de promouvoir l’emploi rural au moyen d’activités de travaux à haute intensité de main d’œuvre.

I.13. L’accent a été mis sur la protection de l’environnement par la promotion d’activités de préservation agro écologique des terres et l’augmentation et la diversification de la production agricole par l’encouragement de la substitution des céréales par l’arboriculture sur les terres en pente sensibles à l’érosion.

I.14. Les activités du PER 1 ont été groupées en 5 composantes dont la réalisation a duré 7 années.

Tableau 4: Consistance du PER 1		
Réalisations	Unité	Quantité
<b>Composante anti-érosive</b>		
Reboisement	ha	14 210
Fixation de berge	ha	3 758
Réfection Banquette	ha	7 310
Correction Torrentielle	m <sup>3</sup>	1 097 227
Travaux sylvicoles	ha	5 796
<b>Composante développement agricole</b>		
Amélioration foncière	ha	12 529
Brise-vent	km	1 836
Plantation fruitière	ha	46 046
Viticulture	ha	6 034
Ouverture de piste	km	602
Aménagement de piste	km	603
<b>Composante mobilisation de la ressource en eau</b>		
Aménagement de source	unité	74
Fonçage puit	unité	5
Retenues collinaires	unité	2
Aménagement de <i>madjen</i>	unité	150
<b>Elevage apicole</b>	ruchers	1 843
<b>Elevage avicole</b>	lot	991
<b>Tissage</b>	métiers	80
<b>Broderie</b>	machine	137
<b>Composante renforcement institutionnel</b>		
Equipement informatique et bureautique	lot	1
Véhicules	unité	14
Motocycles	unité	132
Formation de formateurs	nombre	27
Formation d’agents	nombre	329
<b>Etudes préalables</b>		
<b>Suivi-évaluation</b>		

I.15. L’exécution du PER 1 a eu lieu par voie d’appel d’offre. La réalisation des activités a été confiée à 239 entreprises en majorité privée nées pour la plupart dans la dynamique du projet. Les activités relatives au développement agricole ont été réalisées avec la participation des bénéficiaires à hauteur de 50% du coût de l’emploi.

I.16. Outre la réalisation de l’équivalent de 41 200 emplois sur la durée du projet, le PER 1 a donné lieu à la création d’un verger arboricole de 46 000 ha et d’un vignoble de 6 000 ha. C’est à ce titre que la zone du PER 1 suscite de l’intérêt en ouvrant d’autres perspectives pour l’arboriculture en particulier.

## **II. ZONE DU PROJET**

### **A. Situation**

II.1. Le projet d’investissement proposé sera localisé dans la wilaya de Tlemcen, l’une des sept wilayas touchées par le PER 1, qui a bénéficié de plus de la moitié du programme de plantation fruitière. Plus précisément, il s’intéressera plus particulièrement à la partie de cette wilaya qui couvre les monts de Tlemcen et les monts des Traras, principal foyer de production arboricole.

II.2. Pour une meilleure compréhension du contexte géographique de la zone de projet il sera procédé à la description de l’ensemble montagneux qui a reçu le PER 1 qui couvre 139 communes dans les wilayas de Tlemcen, Ain Témouchent, Mascara, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Relizane et Oran.

### **B. Milieu physique**

II.3. Sur le plan géographique, la zone de projet fait partie d’un ensemble naturel plus ou moins homogène qui correspond au massif tellien du nord-ouest et qui comprend:

- les monts de Tlemcen, des Traras et des Sebâa Chioukh dans la wilaya de Tlemcen;
- les monts du Tessala dans la wilaya de Ain Témouchent;
- les monts des Béni Chougrane dans la wilaya de Mascara;
- les monts du Dahra dans les wilayas de Mostaganem et Relizane;
- le bassin versant du Cheurfa dans la wilaya de Sidi Bel Abbès;
- les monts d’Arzew et de Boutlélis dans la wilaya d’Oran.

II.4. Elle appartient donc à un contexte montagneux qui regroupe la quasi totalité des reliefs du nord ouest. De ce fait, elle se caractérise particulièrement par une déclivité importante puisque pas moins de 53% des terres sont situées sur une pente extrême de plus de 25%. Les altitudes varient de 600 à 1 200 m.

II.5. La zone du projet bénéficie d’un régime climatique de type semi aride tempéré caractérisé essentiellement par une pluviométrie qui varie entre 400 et 600 mm/an en moyenne. Les précipitations sont généralement concentrées sur une période assez courte de 7 mois ce qui leur confère un aspect torrentiel préjudiciable pour la stabilité des sols.

II.6. De par sa topographie en pente, sa morphologie dominée par les matériaux tendres et la fragilité du couvert végétal, la zone du projet est soumise à une érosion hydrique marquée. Ce phénomène touche de façon particulièrement intense une proportion de 38% de l’espace. Il est remarquable de noter que 52% des terres touchées par l’érosion sont utilisées par l’activité agricole.

II.7. Cette érosion facilite l’envasement des ouvrages d’accumulation des eaux de surface à raison de 6 à 11 m<sup>3</sup>/ha/an, soit l’équivalent de 900 à 1 700 t/km<sup>2</sup>/an.

II.8. Lors de l’exécution du PER 1, il a été procédé à la mesure de la réduction de l’érosion sur une série de sites d’observation à la suite des aménagements introduits par le PER 1 principalement la correction torrentielle, le reboisement et fixation de berge et la plantation fruitière. L’efficacité de ces aménagements calculée sur 5 ans est:

- de 91% pour les corrections torrentielles;
- de 87% pour les reboisements;
- de 79% pour les plantations fruitières.

II.9. Cependant ces effets restent localisés en rapport avec les impluviums et les portions de bassins versants où ont été réalisées les activités du PER 1. Les mesures de lutte contre l'érosion demeurent toujours indispensables étant donné la pression anthropique croissante.

## C. Contexte socio-économique

### (i) Population

II.10. Le dernier recensement estime la population résidente de la zone du projet à 842 052 habitants et les estimations réalisées en fin 2005 la situent à 939 151 habitants, soit 17% de la population résidente de l'ensemble des 7 wilayas du PER 1.

II.11. **Répartition géographique de la population.** Le contexte général de la zone du PER 1 montre que 38% seulement de la population peut être considérée comme rurale. Le recensement de 1988 a donné lieu à une population rurale plus importante de l'ordre de 47% de la population totale. Dans la wilaya de Tlemcen cette proportion a évolué de 53% à 41% entre les deux derniers recensements.

II.12. Cette diminution de la population rurale s'explique principalement par les effets du phénomène de l'urbanisation mais aussi par l'épisode des troubles sociaux qui ont marqué essentiellement les zones rurales à partir de 1991.

II.13. Par ailleurs, la zone du projet présente un taux d'urbanisation de la population de l'ordre de 82% proche du taux recensé pour l'ensemble des 7 wilayas (83%).

II.14. **Répartition de la population selon l'activité professionnelle.** En juin 1998, la population active représentait 1/3 environ de la population totale de ces 7 wilayas où le taux de chômage est estimé à 43%. A la même date, la zone du projet assimilée à la wilaya de Tlemcen présente le taux de chômage le plus élevé, de l'ordre de 46%.

II.15. Les estimations réalisées en 2005 situent la population active de la zone à 30% de la population résidente, le taux national étant de 28% et le taux de chômage à 15,3% (estimé par enquête de l'Office national des statistiques, ONS, pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2005 à l'échelle nationale).

II.16. Selon le dernier recensement, la population occupée de la zone du projet se situe essentiellement dans le secteur tertiaire (65%) à l'instar de l'ensemble des sept wilayas du PER 1 (67%). Le reste se répartit comme suit:

- secteur agricole: 16,3% contre 17% dans la zone PER 1;
- bâtiments et travaux publics (BTP): 8,7% contre 7% dans la zone PER 1;
- industrie: 9,6% contre 9% dans la zone PER 1.

II.17. En considérant les estimations actuelles (2005) et les résultats du recensement agricole (106 067 personnes travaillent dans le secteur agricole de la wilaya de Tlemcen), le secteur agricole accueille actuellement 44,4% de la population active de la zone de projet. Ce taux est très proche de celui estimé pour l'ensemble des 7 wilayas du PER 1 (44%). Un retour spectaculaire à la terre est

enregistré ces dernières années à la faveur du retour du climat de sécurité et du lancement de différents programmes gouvernementaux en milieu rural (PER 1; *Plan national de développement agricole et rural*, PNDAR; etc.).

II.18. **Répartition de la population selon le niveau d’instruction.** Dans la zone de projet, la population sans instruction représente presque la moitié (29%) de la population âgée de 6 ans et plus comme cela est le cas dans l’ensemble des sept wilayas touchées par le PER 1.

II.19. Le taux de scolarisation des 6–15 ans pour cette zone, qui est de 82,45%, se situe au même niveau que le taux national moyen (82,21%). Pour l’ensemble des sept wilayas, ce taux est de 79%. Le taux d’analphabétisme (population de 10 ans et plus) est de 30,62% contre 31% pour l’ensemble des sept wilayas.

II.20. **Ménages et logements.** On estime qu’il y a 144 900 ménages dans la zone de projet avec une taille moyenne du ménage de 6,33. Pour l’ensemble des sept wilayas, on compte 779 500 ménages. Les logements disponibles dans la zone de projet sont au nombre de 133 077 avec un rapport de 0,92 logement par ménage et un taux d’occupation du logement (TOL) de 6,33. Au niveau de l’ensemble régional la situation est comparable: 0,94 logement pour un ménage et un TOL moyen de 7.

II.21. Le taux de raccordement de l’habitat occupé aux différents réseaux domestiques est le suivant:

Nature des commodités	Taux de raccordement (%)	
	Zone du projet	Ensemble des 7 wilayas du PER 1
Approvisionnés en eau potable (y compris sources, puits, citernes et autres)	99,7	99,6
Réseau AEP	85,0	75,0
Réseau d’électricité	91,4	90,0
Réseau d’assainissement	84,2	75,0

(ii) **Caractéristiques du secteur agricole dans la zone du PER 1**

II.22. **Répartition de la Superficie agricole utile (SAU).** Selon les premiers résultats du recensement agricole publiés en juin 2003, la zone du projet dispose d’un potentiel de 354 700 ha de SAU dont 6% en irrigué et de 35 491 exploitations. Elle représente près du quart de la SAU de l’ensemble régional du PER 1 et près de 22% des exploitations de cet ensemble. La proportion de la SAU irriguée est légèrement supérieure à celle de l’ensemble des 7 wilayas.

II.23. La taille moyenne de l’exploitation est de 10,12 ha et varie de 0,1 ha à 200 ha.

II.24. Un peu plus de 92% de la SAU représentent les terres labourables (nues) et près de 8% les terres occupées par les cultures pérennes (arboriculture fruitière et vigne). Ces taux sont de 93% et 7% pour l’ensemble des 7 wilayas.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine  
**Algérie:** Profil de projet d’investissement  
 « Valorisation des produits de l’arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen »

**Tableau 6: Utilisation de la SAU dans le zone de projet**

Utilisation de la SAU	Zone de projet		Ensemble des 7 wilayas du PER 1		Rapport zone du projet/ ensemble PER 1 (%)
	ha	%	ha	%	
Arboriculture	22 267	6,3	68 773	4,4	32,4
Viticulture	5 131	1,4	36 517	2,3	14,1
Maraichage	12 858	3,6	53 076	3,4	24,2
Céréales	189 659	53,6	908 868	57,5	20,9
Fourrages	4 014	1,1	23 932	1,5	16,8
Cultures industrielles	21	0,0	197	0,0	10,7
Légumes secs	12 213	3,4	34 179	2,2	35,7
Jachère	107 888	30,5	453 728	28,7	23,8
<b>Total SAU</b>	<b>354 071</b>	<b>100,0</b>	<b>1 579 270</b>	<b>100,0</b>	<b>22,4</b>

II.25. **Taille moyenne et statut des exploitations agricoles.** Les régimes fonciers rencontrés dans la zone de projet sont de deux formes: il s’agit de deux formes de propriété du sol dénommées « publique » et « privée ».

- la forme ou régime de propriété publique: il s’agit de terres agricoles considérées comme étant « bien de l’état » relevant du domaine privé de l’Etat (loi 87–19);
- la forme ou régime de propriété privée ou biens « *melk* ».

II.26. A ces deux régimes fonciers, correspondent plusieurs statuts juridiques. En pourcentages cumulés, on retiendra, en réduisant le nombre de classe à trois, la répartition suivante:

**Tableau 7: Répartition des exploitations agricoles de la zone de projet selon la taille**

Taille des exploitations (ha)	Au niveau de la zone de projet		Au niveau de la zone du PER 1		À l’échelle nationale	
	% des exploitations	% SAU détenue	% des exploitations	% SAU détenue	% des exploitations	% SAU détenue
0,1 à 10	72	26,03	66,71	24,10	70,0	25,4
10 à 50	25	46,63	31,14	57,59	27,7	51,8
Plus de 50	3	27,33	2,15	19,31	1,9	22,1

II.27. Selon le statut juridique des terres, la taille moyenne des exploitations se présente principalement comme suit:

- **Exploitation agricole collective (EAC):** 58,32 ha contre 29,8 ha en moyenne pour l’ensemble de la zone PER 1;
- **Exploitation agricole individuelle (EAI):** 9,53 ha contre 12,83 ha en moyenne pour l’ensemble de la zone PER 1;
- **Privé:** 8,16 ha contre 7,71 pour l’ensemble des 7 wilayas du PER 1.

II.28. Par ailleurs la répartition des exploitations de la zone de projet selon le régime foncier montre la prédominance des exploitations privées individuelles qui constituent 87% de l’ensemble des exploitations. Les EAC et les EAI représentent respectivement 3,3% et 9,4% des exploitations. Le reste (0,3%) correspond à des Sociétés civiles, des Sociétés familiales, des SARL, « Accession à la propriété foncière agricole, APFA », « Concession », Fermes Pilotes, Coopératives, Groupements, Ferme, Ferme ou station (Entreprise publique à caractère industriel et commercial, EPIC), Ferme ou

station (Entreprise publique à caractère économique, EPE), « Avec location de terres », « Avec association de terres ».

II.29. La répartition de la SAU par type de régime foncier se présente comme suit:

- **EAC:** 19,3% contre 19% pour l’ensemble des 7 wilayas du PER 1;
- **EAI:** 10% contre 26,3% pour l’ensemble des 7 wilayas du PER 1;
- **Privé:** 71% contre 49,2% pour l’ensemble des 7 wilayas du PER 1.

II.30. **Emploi agricole dans la zone de projet.** D’après les résultats du recensement agricole, le secteur agricole offre dans la zone du projet environ 106 000 emplois, toutes catégories confondues. Ces emplois représentent 17% des emplois agricoles de la zone du PER 1. Cela donne une disponibilité de 3,55 ha de SAU par emploi contre 2,55 ha pour les 7 wilayas et 2 ha à l’échelle nationale.

II.31. L’emploi des *ménages agricoles* (exploitants, co-exploitants et aides familiaux de plus de 15 ans) représente un peu plus de 60% de l’emploi agricole total. Ce taux est de 55,4% pour la totalité de la zone PER 1 et de 75,8% à l’échelle nationale.

II.32. L’emploi des *ouvriers agricoles salariés* représente 39,5% de l’emploi agricole total dans la zone du projet. Il est de 45,6% dans l’ensemble des 7 wilayas et de 24,2% à l’échelle nationale.

#### **D. Délimitation de la zone du projet**

II.33. Le ciblage de la zone du PER 1 comme zone du projet a été retenu pour les raisons suivantes:

- d’abord parce qu’elle vient d’achever un programme d’emploi rural de grande envergure (co-financé par la Banque mondiale) dont l’un des principaux acquis est l’extension de la superficie plantée en arbres fruitiers;
- ensuite, parce qu’elle se situe en zone montagneuse, zone relativement défavorisée de par la situation géographique de la région ouest à faible pluviométrie;
- puis parce qu’elle représente bien l’ensemble national avec une forte proportion de petites exploitations;
- mais aussi parce que les questions environnementales, notamment la lutte contre l’érosion, contre l’envasement des barrages, s’y pose avec une certaine acuité;
- et enfin, en raison de l’opportunité d’une production fruitière en croissance que le système de commercialisation actuel ne permet pas de valoriser.

II.34. A l’intérieur de la zone PER 1 qui s’étend sur 7 wilayas, il s’agit de cibler une zone du projet plus ramassée où le potentiel arboricole est concentré afin de conférer au projet une dimension maîtrisable et une meilleure viabilité. Ainsi, le projet agira comme une opération pilote qui entraînera les autres zones potentielles situées dans la grande zone du PER 1.

II.35. La zone du projet se limite donc à la wilaya de Tlemcen, plus précisément aux monts des Traras et à une partie des monts de Tlemcen (Sebra et Bouhlou). Cette option se justifie principalement par:

- l’importance des plantations arboricoles du PER 1 dans la wilaya de Tlemcen et plus particulièrement dans la zone indiquée;
- la réussite des vergers de cette zone grâce à une mobilisation particulière des bénéficiaires (regarnis, irrigation, entretiens), des services forestiers (agence d’exécution du PER 1) et des entreprises de réalisation (plants certifiés);
- la concentration des bénéficiaires du PER 1 dans un ensemble de communes limitrophes;
- l’émergence d’une gamme d’espèces et de variétés qui font déjà la notoriété de la zone: la pomme Ana des Traras et la pêche de Sébra–Bouhlou à titre d’exemple;
- la disponibilité des agriculteurs de cette zone pour le projet dans la mesure où le risque de chute des prix de la production suite à une surproduction existe dans cette zone; de plus, c’est la zone où le PER 1 a enregistré l’adhésion la plus nette des populations.

### III. JUSTIFICATION DU PROJET

III.1. Dans la région du PER 1, la wilaya de Tlemcen avec ses trois zones montagneuses a bénéficié de 54 % du programme de plantations fruitières. Hormis les monts des Beni Chougrane (Mascara) qui a totalisé près de 23% des plantations fruitières, les autres wilayas ont eu chacune moins de 10% du programme global.

III.2. Sur les 24 727 ha plantés par le PER 1 dans la wilaya de Tlemcen, 12 136 ha appartiennent aux monts des Traras soit 49% et 9 242 ha sont dans les monts de Tlemcen, soit 37%.

**Tableau 8 : Répartition des plantations fruitières et viticoles du PER 1 par wilaya**

Wilaya	Plantation fruitière		Plantation viticole	
	ha	% par wilaya	ha	% par wilaya
Tlemcen	24 727	53,7	232	3,8
Ain Témouchent	3 064	6,7	1 564	25,9
Mascara	10 528	22,9	1 780	29,5
Sidi Bel Abbès	1 895	4,1	418	6,9
Relizane	2 150	4,7	870	14,4
Mostaganem	3 320	7,2	1 120	18,6
Oran	362	0,8	50	0,8
<b>Total</b>	<b>46 046</b>	<b>100,0</b>	<b>6 034</b>	<b>100,0</b>

III.3. La répartition de la superficie plantée à travers la wilaya de Tlemcen par espèce et par année de plantation montre une dominance naturelle de l’amandier (23,5%), de l’olivier (12,4%) et du prunier (12,9%). Le pommier, le poirier, le pêcher et l’abricotier représentent entre 8 et 10% de l’ensemble du verger.

III.4. Les produits de l’amandier et de l’olivier sont pris en charge à travers leurs filières spécifiques. Ils ont des marchés spécialisés où se rencontrent producteurs et transformateurs: Nedroma pour l’amande et Sig pour l’olive. Ces filières semblent bien organisées et présentent des capacités suffisantes pour absorber la production du PER 1.

**Tableau 9: Répartition de la superficie arboricole du PER 1 (ha) dans la wilaya de Tlemcen par espèces et année de plantation**

Espèces	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total PER 1	%
Pomme	426	479	568	21	213	361		2 068	8,4
Poire	650	654	437	13	520	87		2 361	9,5
Pêche	592	601	781	40	320	40		2 374	9,6
Prune	594	1 086	751	39	500	213		3 183	12,9
Abricot	331	569	655	31	540	151		2 277	9,2
Cerise	91	100	0	0	12	243		446	1,8
Olive	546	290	252	16	641	850	471	3 066	12,4
Amande	1 893	1 527	1 484	110	755	47		5 816	23,5
Coing	186	40	141	18	145	111		641	2,6
Figue	239	429	368	13	71	11		1 131	4,6
Grenade	321	679	264	5	93	2		1 364	5,5
<b>Total</b>	<b>5 869</b>	<b>6 454</b>	<b>5 701</b>	<b>306</b>	<b>3 810</b>	<b>2 116</b>	<b>471</b>	<b>24 727</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 10: Apport du PER 1 en arboriculture fruitière (ha) par rapport à la situation d’avant projet (1997)**

Wilaya	SAU	Arboriculture fruitière (1997)	Plantation fruitière PER 1
Tlemcen	354 699	18 443	24 727
Ain Témouchent	157 261	4 592	3 064
Mascara	276 627	14 010	10 528
Sidi Bel Abbès	319 810	6 219	1 895
Relizane	281 645	6 784	2 150
Mostaganem	105 158	5 178	3 320
Oran	86 967	2 554	362
<b>Total zone de projet</b>	<b>1 582 167</b>	<b>57 780</b>	<b>46 046</b>

III.5. En dehors des autres programme, le PER 1 à lui seul a permis, entre 1989 et 2005, d’augmenter la superficie des espèces fruitières de la région de 44% en considérant 1997 comme la période de base. Pour la wilaya de Tlemcen cette superficie a plus que doublé (57%) grâce au PER 1.

III.6. La mission de suivi-évaluation de l’exécution du PER 1 confiée au Bureau national d’études pour le développement rural (BNEDER) a fait part de l’inquiétude des bénéficiaires, dès les premières productions, quant à l’écoulement des produits et à l’effet de l’abondance de ces produits sur les cours des marché. A travers une étude confiée à Géomar, les gestionnaires du projet ont établi un diagnostic des conditions de production et de commercialisation des fruits dans la région du PER 1 et particulièrement à Tlemcen et Mascara où se trouve l’essentiel du verger.

III.7. Il est vrai aussi que d’autres programmes, le *Programme national de développement agricole* (PNDA) notamment, sont également intervenus dans la région comme partout sur le territoire national par la plantation de vergers de différentes espèces. Des surfaces importantes ont donc été plantées et l’entrée en production est attendue progressivement pour les toutes prochaines années. Les plantations ayant débuté en 1998, il est attendu que la totalité du verger sera en production en 2007/08. Les vergers datant de 1998 à 2002 sont actuellement en production.

III.8. L'estimation de la production actuelle et de celle escomptée après l'entrée en production de la totalité du verger est effectuée sur la base des rendements déterminés dans les conditions moyennes de la zone tant sur le plan naturel que technique:

- 3 t/ha de pommes;
- 4 t/ha de pêches, abricots, prunes et poires;
- 2 t/ha d'olives;
- 0,75 t/ha d'amandes.

III.9. Pour la production actuelle on considère la superficie plantée totale hormis la superficie encore en croissance. La production escomptée en 2007 est calculée sur la base de l'hypothèse suivante: augmentation du rendement actuel de 25% et rendement actuel pour le reste de la superficie. Pour 2010 on considère que le rendement actuel augmentera de 50% sur l'ensemble du verger.

Tableau 11: Estimation des productions de l'arboriculture fruitière de la wilaya de Tlemcen								
Espèce	Total verger (ha)	Verger PER 1 (ha)	PER 1 en production (ha)	PER 1 en croissance (ha)	Production actuelle (t/an)	Production en 2007 (t/an)	Production en 2010 (t/an)	Rendement (t/ha)
Pomme	3 163	2 068	1 473	595	7 704	11 415	14 234	3
Poire	2 959	2 361	1 741	620	9 356	14 175	17 754	4
Pêche	4 858	2 374	1 974	400	17 832	23 890	29 148	4
Prune	5 023	3 183	2 431	752	17 084	24 363	30 138	4
Abricot	2 984	2 277	1 555	722	9 048	14 198	17 904	4
Cerise	740	446	191	255	485	861	1 110	1
Olive	9 595	3 066	1 088	1 978	15 234	22 999	28 785	2
Amande	16 171	5 816	4 904	912	11 444	14 989	18 192	1
Coing	890	641	367	274	1 848	3 132	4 005	3
Figue	-	1 131	1 036	95	-	-	-	-
Grenade	-	1 364	1 264	100	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>46,383</b>	<b>24,727</b>	<b>18,024</b>	<b>6,703</b>				

III.10. Pour la zone ciblée dans les monts des Traras et une partie des monts de Tlemcen la production escomptée pour les espèces à traiter est la suivante:

Tableau 12: Estimation des production dans la zone ciblée par le projet					
Espèce	Verger PER (ha)	Verger PER 1 en production (ha)	Verger PER 1 en croissance (ha)	Production actuelle (t/an)	Prod. projetée dès 2010 (t/an)
Pommier	2 550	2 400	150	9 000	11 363
Pêcher	1 950	1 800	150	9 000	11 550
Prunier	30	25	5	125	175

III.11. Le PER 1 a donné la priorité aux espèces rustiques lors des premières années de son exécution. L'avènement du programme gouvernemental PNDA a orienté le choix des bénéficiaires vers les rosacées qui ont ainsi connu un essor inattendu dans des zones habituellement consacrées à d'autres cultures. Les bénéficiaires, assurés de l'apport du PNDA en matière d'irrigation (fonçage de puits, forages, kits d'irrigation, etc.) que ne fournissait pas le PER 1, optaient pour les espèces où l'usage de l'eau permettrait une meilleure plus value.

III.12. Le PER 1 a déclenché une véritable dynamique dans les zones rurales au moment où elles vivaient une réelle crise liée à une stagnation des activités dont la conséquence première a été l’extension du phénomène de chômage.

III.13. Lors de l’exécution de la plupart des activités mais surtout par la création d’actifs, le PER 1 a permis l’emploi direct mais aussi l’emploi induit du fait de l’exploitation des actifs. L’activité agricole a repris de façon spectaculaire notamment avec le lancement du PNDA.

III.14. Les plantations fruitières ont permis d’occuper de façon pérenne les terrains en pente et ont de ce fait contribué de manière notable à réduire l’érosion du sol. Elles ont remplacé dans la majorité des cas des soles céréalières conduites en extensif souvent avec des techniques culturales inadéquates (labours dans le sens de la pente).

III.15. Sur le plan social, le PER 1 conjugué au PNDA mais aussi à la restauration de la sécurité dans les zones rurales, a été un facteur supplémentaire pour le retour des populations à leur lieu de résidence et des agriculteurs au travail de la terre. Sur un échantillon d’enquête de plus de 200 bénéficiaires 13% ont déclaré être revenus de leur exode à la faveur du PER 1 et 5% ont déclaré avoir commencé à travailler leur exploitation dans le cadre du PER 1.

III.16. Les bénéficiaires des plantations fruitières ont été au nombre de 20 000 environ sur l’ensemble de la région dont la moitié dans la seule wilaya de Tlemcen. Ils appartiennent à la catégorie des moins de 10 ha de SAU dans une proportion de 72%. La taille moyenne du verger par bénéficiaire est de 2 ha. Au niveau de la zone de projet, on peut compter sur un potentiel de 2 000 exploitations ayant bénéficié de plus d’un hectare de plantation fruitière dans le cadre du PER 1.

III.17. L’évaluation du PER 1 à l’achèvement indique que l’accroissement important de la production fruitière liée au PER 1 et au PNDA pourrait poser à l’avenir des problèmes d’écoulement et de prix des produits s’il n’est pas accompagné par un effort d’organisation des marchés, de rationalisation des circuits commerciaux, d’amélioration de l’information sur les marchés et les prix et de renforcement des capacités d’analyse de l’offre et de la demande. Il importe donc que l’effort entrepris dans cette région ne soit pas annihilé par la concurrence des autres régions. Il importe aussi que les populations locales poursuivent leur effort pour l’organisation de la profession et la détermination de l’évolution des marchés.

III.18. La zone du projet se situe au cœur d’une région économique (région Ouest) où les ressources sont déjà insuffisantes dans le domaine de l’alimentation en eau potable des populations; où les ressources sont nécessairement limitées aux pluviométries, parmi les plus faibles de l’Algérie du nord. Un scénario possible, si des mesures n’étaient pas prises en faveur de cette région, serait un déplacement des activités, vers le Centre, l’Est ou le Sud, qui constituent des régions mieux pourvues en eau.. Les emplois se déplaceraient également et par conséquent les populations. Si telle devenait la situation, la région Ouest ne serait plus qu’une extension de la steppe, avec tous les problèmes liés à la désertification.

III.19. Il est essentiel de maintenir une population active sur les lieux avec une occupation la plus large possible du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de faciliter l’installation d’activités à valeur ajoutée relativement forte. Ces activités pourraient se manifester à travers deux axes que préconise le projet: le conditionnement des produits frais (pomme et pêche) et le séchage de la prune. Elles viendraient occuper un créneau disponible dans la wilaya de Tlemcen et probablement au niveau de l’ensemble de la zone du PER 1.

III.20. En effet, les infrastructures de conditionnement des fruits sont inexistantes dans la zone. Par contre il existe de nombreuses unités de transformation dans la région Ouest pour l'amande (émondage, effilage et conditionnement), l'olive (assaisonnement et conditionnement), la prune et l'abricot (confitures). Les produits de la zone ont aussi des débouchés dans l'industrie de transformation dans la région de Blida et de la Kabylie.

III.21. En règle générale, les produits fruitiers de la zone ne font pas l'objet de conditionnement particulier. Ils sortent de l'exploitation en vrac et sont acheminés directement au marché de gros ou de détail à bord de véhicules de transport (vrac ou caisses en plastiques.) Aucun traitement, lavage, triage ou emballage n'intervient après la cueillette. C'est au niveau du marché de gros qu'ont lieu la sélection et la mise en caisse.

III.22. L'étude réalisée par Géomar au niveau des marchés de la région du PER 1 et par extension aux marchés de la capitale et d'Oran indique qu'il n'existe pas d'application officielle de la sélection, gradation et calibrage des produits. Mais une catégorisation est appliquée naturellement pour plusieurs fruits par les intervenants de la chaîne d'approvisionnement. Pour les pommes, les poires et les oranges, la commercialisation se fait selon une segmentation en trois ou quatre catégories ou choix par évaluation visuelle de l'aspect extérieur.

III.23. Le circuit de distribution dominant reste la chaîne de distribution via les marchés de gros. Seuls les très petits producteurs pratiquent la distribution directe sur les marchés hebdomadaires des petites communes rurales.

III.24. La majorité des producteurs confie sa production aux commissionnaires installés au niveau des marchés de gros qui travaillent à vendre à la commission les stocks qui leur sont confiés. Les stocks de qualité sont parfois remisés en chambre froide par les concessionnaires.

III.25. Alors que les producteurs agissent selon une logique de flux poussés (récolte et écoulement massif), le marché de gros obéit à une logique de flux tirés (demande de marché). Aussi, les petits producteurs et les nouveaux arrivants sur le marché comme les bénéficiaires du PER 1 trouvent des difficultés à s'intégrer à ce cycle de distribution car:

- ils apportent directement leurs produits dans une période très courte où l'offre est abondante;
- ils doivent supporter le financement du cycle de commercialisation sans contrôle du temps d'écoulement alors qu'ils ont souvent des capacités financières limitées voire inexistantes;
- ils ne possèdent aucun contrôle sur les prix et les volumes exacts de leurs ventes.

III.26. Par conséquent, ils préfèrent vendre leurs stocks sur pied ou au bord des champs à des acheteurs qui deviennent de fait des intermédiaires vers le marché de gros. Ainsi, ces producteurs sacrifient une partie de leur revenu en échange de l'élimination du risque de revenu et de la responsabilité du financement des charges de gardiennage, de récolte et commercialisation.

III.27. La distribution au détail repose sur une structure traditionnelle de marchands. Elle est assurée par des détaillants spécialisés qui ont leur propre boutique sur rue ou dans les marchés couverts ou ouverts. Un important volume de fruits est aussi écoulé par le biais des marchés hebdomadaires.

**Géomar International: Diagnostic de la chaîne d'approvisionnement pour la commercialisation des fruits et légumes du Projet d'emploi rural 1 (PER 1). Rapport final.**

**Ministère de l'agriculture et du développement rural  
Direction Générale des forêts**

Il s'agit d'un diagnostic préliminaire financé par le PER 1. Démarré en février 2005 il devait être finalisé le 31 mars 2005 date de clôture du projet. Il consistait à:

- dresser une vue d'ensemble de l'approche commerciale actuelle des petits et moyens producteurs arboricoles des régions de Mascara et Tlemcen ayant participé au PER 1,
- analyser les différents réseaux de distribution utilisés par ces derniers et les raisons de ces utilisations,
- identifier les principales contraintes et opportunités pour les produits sur une base nationale,
- identifier s'il y a des opportunités de considérer l'exportation de certains produits dans les pays limitrophes et sur la scène internationale et
- proposer un cadre stratégique d'intervention future ainsi qu'un plan à court, moyen et long terme.

Le travail a porté sur:

- les zones de production et les flux d'intrants
- les traitements post-récolte et la transformation, les chaînes de distribution (locales, régionales, nationales et internationales)
- l'environnement d'appui.

L'étude conclut que: l'Algérie a fait des efforts importants au niveau de l'accroissement de sa base de production. Le marché, en mutation, est caractérisé par un rapport de force entre le maintien de schémas traditionnels et l'émergence d'initiatives de modernisation. La montée en puissance des volumes de produits locaux et l'ouverture des frontières aux flux de produits importés à valeur ajoutée accentuent la pression sur le système.

Le développement de réseaux d'approvisionnement modernes et efficaces pour le secteur des fruits et légumes algériens devra être influencé positivement par la structuration de modèles clés basés sur des opérations pilotes devant intégrer les maillons de la chaîne afin d'instaurer une logique de flux tirés à opposer à la logique actuelle et contradictoire de flux poussés – flux tirés autour des marchés de gros.

Le marché agricole algérien doit passer d'une stratégie de quantité dans un marché de pénurie à une stratégie de qualité dans un marché compétitif d'abondance. Il doit miser sur sa diversification, la qualité initiale de ses produits et le mouvement positif de retour vers le métier d'agriculteur dans une perspective de valorisation et de modernisation.

Enfin, l'étude propose d'intégrer au PER2 une composante dédiée au développement des réseaux d'approvisionnement des produits frais applicable aux principales régions touchées par le PER 1. Cette composante serait axée sur le développement post-récolte et la segmentation et la diversification des marchés.

#### **IV. OBJECTIFS DU PROJET**

IV.1. Globalement, le projet est une contribution au développement économique et social durable de la zone. Avant tout, c’est un projet qui s’adresse aux arboriculteurs de la zone pour leur permettre de valoriser leur production de fruits frais en leur assurant de meilleures conditions de production, de récolte et de commercialisation.

IV.2. L’écoulement des récoltes à des prix avantageux constitue une contrainte dans la perspective d’une augmentation substantielle de la production au fil des prochaines campagnes; la baisse des revenus risquerait de réduire l’entretien des vergers. En prenant en charge les récoltes de qualité à des prix concurrentiels, le projet renforcera de fait les bonnes pratiques culturales et contribuera à la durabilité des plantations.

IV.3. Une meilleure valorisation des produits de récoltes est de nature à accroître la valeur ajoutée et à mieux rentabiliser les facteurs de production mobilisés pour améliorer la qualité de la production. Par ailleurs, le projet permettra aux produits de la zone de s’introduire sur le marché national de façon moins anonyme et de leur conférer un label qui se traduira par des avantages financiers conséquents.

IV.4. Sur un plan plus général, le projet devra contribuer directement à:

- la préservation des ressources naturelles, leur gestion et leur mise en valeur;
- la création d’emplois durables ou la transformation d’emplois partiels en emplois à plein temps par la valorisation des facteurs de production;
- l’occupation plus harmonieuse du territoire.

IV.5. Au plan social, le projet vise:

- la participation des populations à leur propre développement;
- l’organisation des agriculteurs autour de leurs productions;
- le maintien des populations en place.

#### **V. DESCRIPTION DU PROJET**

V.1. Le projet consiste en l’installation d’une infrastructure de conditionnement et de séchage pour accueillir les récoltes de pommes, pêches et prunes de la zone. La mise en place de cette infrastructure nécessitera d’études préalables et comprendra trois composantes principales.

##### **Composante 1: Ciblage et identification des exploitations**

V.2. C’est une opération indispensable pour la constitution du réseau d’approvisionnement du projet. Elle sera confiée aux services forestiers locaux qui ont eu à exécuter les activités du PER 1 notamment celles destinées directement aux populations. Elle s’appuiera sur les archives du PER 1 qui disposent de fichiers complets concernant les bénéficiaires de la zone. Elle s’appuiera également sur la parfaite connaissance des agents forestiers de la zone et des populations qu’ils ont acquises après plus de sept années d’exécution du PER 1.

V.3. Le choix des bénéficiaires se fera sur la base de deux principaux critères: la taille du verger et la disponibilité de l’exploitant à adhérer au projet. On pourra également prendre en compte la disponibilité de la ressource hydrique. La taille du verger sera supérieure à un hectare.

V.4. Un fichier des exploitants retenus sera établi et réunira toutes les informations concernant l’exploitant, l’exploitation et particulièrement le verger.

### **Composante 2: Mesures d’appui à la production**

V.5. Le projet se propose de valoriser certains produits de l’arboriculture fruitière sur le marché et se doit par conséquent d’être exigeant sur la qualité des récoltes. Or les exploitants de la zone à l’instar des agriculteurs de l’ensemble des sept wilayas du PER 1 manquent en majorité de savoir-faire en matière d’arboriculture mais aussi de moyens techniques et financiers.

V.6. Le projet se doit de soutenir les exploitations retenues dans la perspective d’améliorer la production et la productivité et de maintenir une qualité régulière. Ce soutien consistera essentiellement en une série de mesures dont les plus importantes sont: la formation et vulgarisation et le renforcement des capacités de production.

V.7. **Formation et vulgarisation.** Pour un grand nombre des exploitants l’arboriculture fruitière est une nouvelle activité dont ils ignorent plusieurs éléments.. L’acquisition du savoir faire en matière de production de fruits frais de qualité est indispensable. Le projet interviendra à cet effet à travers les services agricoles spécialisés dans la formation et la vulgarisation technique. Il apportera aux arboriculteurs retenus les connaissances nécessaires sous la forme de Bonnes pratiques agricoles (BPA) selon un programme de cycles tant théoriques que pratiques.

V.8. Tous les aspects de la production seront touchés et les exploitants seront orientés vers les techniques qui valorisent la récolte. Sur le plan pratique la formation–vulgarisation se tiendra sous la forme de séances à raison de six par an pendant deux années au moins.

V.9. **Renforcement des capacités de production.** Afin de maintenir un réseau de producteurs uniforme et sûr, il y a lieu de procéder à une mise à niveau des exploitations retenues. Avant tout, une enquête–recensement devra toucher l’ensemble de ces exploitations afin d’évaluer leurs capacités de production tant sur le plan logistique que financier. Sur la base des résultats de ce travail il sera procédé à l’évaluation des besoins pour une exploitation optimale du potentiel productif.

V.10. Le projet mobilisera les moyens nécessaires à travers le recours aux fonds de soutien mis en place par l’Etat en direction du monde rural à l’image du FNRDA. Les exploitants retenus obtiendront des crédits bonifiés et des subventions dans le cadre du projet.

### **Composante 3: Mise en place de l’infrastructure de conditionnement et de séchage**

V.11. **Assiette foncière–localisation probable.** Le projet nécessiterait une assiette foncière de 3 000 m<sup>2</sup> dont 1 500 m<sup>2</sup> de constructions (bâtiments pour les installations et bureaux) et 1 500 m<sup>2</sup> à aménager (aires de circulation, parking, extensions pour d’autres constructions ou usages éventuellement).

V.12. Le choix du site dépendra d’une série de critères à prendre en considération, notamment: utilités, infrastructures des voies de communication, environnement, réglementation relatives à l’occupation de l’espace, etc.

V.13. Selon les informations obtenues par discussion auprès de certains responsables et personnes ressources de la wilaya de Tlemcen (Marché de gros de fruits et légumes de Tlemcen, mandataires grossistes en fruits et légumes, représentant des mandataires, ancien cadres de l’Office national des fruits et légumes, cadres de la Conservation des forêts ayant participé à la réalisation du PER 1, etc.), trois communes peuvent être le siège de cette infrastructure:

- Maghnia: située à la croisée des chemins entre la frontière avec le Maroc et l’intérieur du pays et entre les monts des Traras au nord et les monts de Tlemcen au sud, elle est très fréquentée, accessible de toutes parts et dispose de toutes les commodités. Elle propose un entrepôt frigorifique public de 20 000 m<sup>3</sup> actuellement à l’arrêt.
- Ain Youcef: plus en retrait que Maghnia, elle présente l’atout d’être connue pour avoir été un centre de conditionnement régional spécialisé dans le conditionnement et l’exportation des agrumes. Ce centre datant des années 70 géré par l’ex Ofla puis l’ex Enafla est à l’arrêt depuis des années et en état de délabrement.
- Ghazaouet: c’est un centre portuaire au nord de la wilaya de Tlemcen qui dispose d’un entrepôt frigorifique public et de toutes les commodités. Il présente l’avantage d’être dans un rayon de moins de 10 km des exploitations des Monts des Traras.

V.14. **Infrastructure et équipements de conditionnement.** Le projet nécessitera la construction d’un bâtiment adapté à l’activité de séchage et de conditionnement de fruits dont une étude spécifique devra déterminer les dimensions et les caractéristiques. Cette infrastructure sera dotée des commodités nécessaires comme le VRD, l’eau, la vapeur et l’électricité.

V.15. Les équipements peuvent se résumer en deux chaînes, l’une destinée au processus séchage et l’autre au conditionnement des fruits frais.

V.16. L’activité de séchage nécessitera une chaîne spécifique qui permettra dès la réception des fruits frais (prunes) de procéder aux opérations de lavage et de calibrage. Ensuite, le fruit est mis en claies et passé au séchoir à tunnel horizontal. Le produit sec est récupéré, déclayé puis réhydraté dans un bac à trempage en présence d’acide sorbique afin d’éviter le développement de moisissures sur le produit fini pendant le stockage. Après la réhydratation vient la phase d’égouttage et de conditionnement (ensachage et encartonnage).

V.17. La chaîne de séchage comprendra sommairement: une laveuse, une calibreuse, une enclayeuse, un tunnel de séchage métallique, un bac de trempage à eau chaude, une doseuse pondérale et une machine à sceller les petits sachets en matériau thermoscellable.

V.18. L’activité liée au conditionnement des fruits frais (pommes et pêches) sera réalisée par une chaîne de conditionnement qui prendra en charge de manière automatique la réception des fruits, leur triage et leur calibrage avant la phase de mise en cagette. Le conditionnement des pêches aura lieu dans des cagettes avec alvéoles en un seul étage. La pomme moins vulnérable pourra être disposée dans des cagettes sans alvéoles sur plus d’un étage selon le calibre.

V.19. Il est entendu que les spécificités de ces équipements et leur dimensionnement seront déterminées par l’étude de faisabilité.

V.20. **Produits et tonnages à traiter.** Le projet s’intéresse à trois produits en particulier qui sont la pomme, la pêche et la prune.

V.21. La pomme et la pêche destinées au conditionnement sont des produits qui ont connu la plus grande extension dans la zone aux côtés de l’olivier et de l’amandier sans en avoir le circuit de commercialisation.

V.22. La pomme est présente principalement à travers les variétés Golden et Ana. Cette dernière, d’introduction récente, a conquis les producteurs grâce à sa forte productivité et à sa rusticité.

V.23. La pêche est principalement Dixired ou Red Raven, deux variétés qui ont fait leur preuve dans la zone notamment dans les monts de Tlemcen où les communes de Bouhlou et Sebra sont devenues depuis longtemps déjà un véritable terroir pour ce produit.

V.24. La prune d’Agen, moins répandue a néanmoins une présence intéressante grâce au PER 1. Elle a été retenue par le projet pour valoriser l’espèce, encourager la production, asseoir la tradition du séchage et permettre au projet de se tourner davantage vers une filière conditionnement et une filière séchage.

V.25. Pour ces trois produits les ont été étudiées par Géomar et se présentent comme montré dans le Tableau 13 ci-après. Le diagnostic est très favorable pour les pomme vertes et rouges ainsi que pour la pêche qui présentent un fort potentiel en matière d’opportunités commerciales particulièrement sur la marché national.

**Tableau 13: Opportunités commerciales pour pommes, pêches et prunes**

Produits	Potentiel marché national	Potentiel export Europe
<b>Pommes (rouges et vertes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Forte demande sur le marché national avec des prix rémunérateurs pour des produits de qualité.</li> <li>(b) Absorption potentielle à moyen terme: Très bonne.</li> <li>(c) Près de 60 000 t importées d’Europe (octobre à juin): Substitution.</li> <li>(d) Produit résistant: Technique de conditionnement post-récolte et de stockage en froid: facteurs clés pour le développement de la filière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Potentiel export: faible (sous certaines réserves pour la variété ANA: à vérifier).</li> <li>(b) Concurrence sur les marchés Européens: l’Afrique du Sud, du Chili, de la N. Zélande, de l’Argentine, du Brésil et de la Chine.</li> <li>(c) Des volumes substantiels et des structures de mise en marché performantes sont nécessaires pour réussir sur un marché très concurrentiel fourni en quasi continuité.</li> </ul>
<b>Pêches et nectarines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Produit connu mais considéré comme saisonnier avec une demande soutenue sur les marchés de consommation urbaine.</li> <li>(b) Absorption potentielle à moyen terme: bonne pour des volumes moyens selon les conditions de mise en marché.</li> <li>(c) Durée de vie courte hors d’une chaîne de froid performante.</li> <li>(d) Développement d’une SC bien coordonnée et efficace: Essentiel pour une absorption soutenue sur le marché national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(a) Possibilité à explorer avec des distributeurs qui confirment un potentiel de développement des exportations de la pêche et des nectarines à partir de l’Algérie.</li> <li>(b) Le potentiel des variétés cultivées en Algérie est à valider.</li> <li>(c) Les volumes en provenance des origines extra européennes demeurent limités: moins de 15 000 t/an.</li> <li>(d) La période juin–juillet correspond au plus fort de la production espagnole et des approvisionnements en provenance de la Turquie.</li> <li>(e) Une fenêtre de contre saison existe de janvier à mai avec l’Argentine, le Chili, l’Afrique du Sud et le Maroc présent sur ce créneau.</li> </ul>

Produits	Potentiel marché national	Potentiel export Europe
<b>Prunes</b>	(a) Produit saisonnier mais connu et fortement apprécié par les consommateurs locaux. (b) Absorption potentielle à moyen terme: bonne dans les créneaux frais mais aussi pour la transformation. (c) Produit relativement robuste mais nécessitant une chaîne de froid pour une couverture efficace du territoire national. (d) Plusieurs variétés cultivées en Algérie incluant celles bien adaptées à la transformation. (e) Une opportunité de substitution à l’importation existe avec une entrée de près de 4 000 t des produits secs en provenance d’Europe.	(a) Marché stable avec une consommation soutenue en saison de forte production locale pendant la période de l’été. (b) En termes de flux commerciaux, marchés européens dominés par les produits en provenance de l’Espagne et de la France entre le mois de juin et novembre. (c) Une bonne fenêtre d’opportunité en période de contre saison avec l’Afrique et le Chili dominant le marché avec des volumes de 50 000 t. (d) Faible potentiel pour des exportations en provenance d’Algérie pendant les mois d’été.

V.26. Pour le cas de la prune, il faut préciser que le séchage traditionnel est couramment pratiqué dans la wilaya de Tlemcen (Nedroma, Mansourah, Tlemcen). Le séchage à l’échelle industrielle est pratiqué par un seul opérateur privé au niveau d’une unité implantée dans la commune de Mansourah.

V.27. **Tonnage à traiter.** Le tonnage prévisionnel commercialisable par le projet est présenté dans le Tableau 14 ci-dessous selon trois hypothèses (ou scénarios) expliquées plus bas.

Produits	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3		Moyenne
	Années 1 à 3	Années 4 à 10	Années 1 à 3	Années 4 à 10	Années 1 à 3	Années 4 à 10	
Pruneaux	96	112	84	98	72	84	91
Pêches	6 984	8 148	6 111	7 130	5 238	6 111	6 620
Pommes	6 984	8 381	6 111	7 333	5 238	6 286	6 722
<b>Total</b>	<b>14 064</b>	<b>16 641</b>	<b>12 306</b>	<b>14 561</b>	<b>10 548</b>	<b>12 481</b>	<b>13 433</b>

V.28. Ces trois scénarios pourraient correspondre à des situations d’offre et de demande de produits au niveau des trois principaux maillons de la chaîne (exploitations agricoles–projet–consommateurs). Ils sous-entendent également la possibilité que le projet serait concurrencé à moyen terme sur son créneau.

V.29. **Scénario 1:** Ce scénario considère que 75% de la production des vergers des exploitations qui seront ciblées est achetée par le projet après une première sélection au stade cueillette. Sur les 75% de produits qui arrivent au niveau des chaînes de conditionnement/séchage, on prend en compte une seconde sélection qui élimine (pertes) 3% du tonnage de pommes et pêches. Pour les prunes, on considère un taux de rendement de 25% lequel prend en compte les pertes éventuelles (100 unités de prunes donnent après traitement 25 unités de pruneaux pour la commercialisation).

V.30. **Scénario 2:** Ce scénario considère que 60% de la production des vergers des exploitations qui seront ciblées est achetée par le projet après une première sélection au stade cueillette. Sur les 60% de produits qui arrivent au niveau des chaînes de conditionnement/séchage, on prend en compte une seconde sélection qui éliminent (pertes) 3% du tonnage de pommes et pêches. Pour les prunes, on considère un taux de rendement de 25% lequel prend en compte les pertes éventuelles (100 unités de prunes donnent après traitement 25 unités de pruneaux pour la commercialisation).

V.31. **Scénario 3:** Ce scénario considère que 45% de la production des vergers des exploitations qui seront ciblées est achetée par le projet après une première sélection au stade cueillette. Sur les 45%

de produits qui arrivent au niveau des chaînes de conditionnement/séchage, on prend en compte une seconde sélection qui éliminent (pertes) 3% du tonnage de pommes et pêches. Pour les prunes, on considère un taux de rendement de 25% lequel prend en compte les pertes éventuelles (100 unités de prunes donnent après traitement 25 unités de pruneaux pour la commercialisation).

V.32. **Chaîne de froid.** Le projet ne prévoit pas la construction de chambres froides. Les capacités de stockage disponibles actuellement au niveau de la wilaya de Tlemcen sont importantes et sous utilisées. Le projet prévoit la location de chambres froides pour de courtes durées et pour un montant de 300 000 DA (durée de stockage ne dépassant pas un à deux mois).

### **Etudes préalables**

V.33. Il s’agit d’études devant être réalisées avant la mise en œuvre du projet dans le but de fixer un certain nombre de détails techniques et de cerner de façon plus précise les contours du projet.

- **Etude technique de faisabilité:** Elle concerne l’infrastructure et les équipements de conditionnement dont elle déterminera les caractéristiques, les dimensions et le fonctionnement optima. Il lui sera accordé un délai de réalisation de 3 mois pour un coût indicatif de 1 000 000 DA à la charge de l’ Unité de gestion du projet (UGP).
- **Etude économique et juridique:** Elle déterminera le mode de gestion de l’unité de conditionnement selon le scénario le plus avantageux et le plus viable à travers une prospection des techniques existantes et des dispositions économiques et juridiques en place dans le pays. C’est une étude de type rapide (1 mois) qui interviendra sous l’autorité de l’UGP dès son installation pour un montant indicatif de 200 000 DA.
- **Etude marketing:** Elle s’intéressera à l’étude des variétés de pommes et de pêches locales dans la perspective d’en déterminer les qualités qui font leur particularité par rapport aux produits des autres régions et de ceux importés. Elle identifiera les atouts à mettre en avant et les dispositions à prendre pour mieux les protéger, les perpétuer et les vendre en amont et en aval du processus de conditionnement.

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût total du projet est de 151,23 millions de DA qui correspond à 2,13 millions de dollars EU dont 488 699 dollars EU en devises, soit 23% du coût total. Le projet sera échelonné sur trois ans.

Tableau 15: Détail des coûts estimatifs du projet, par composante (DA)			
Composantes	En monnaie locale	En devises	Total
<b>1. Ciblage, identification et sensibilisation des exploitants</b>			
Recensement des exploitations potentielles	177 000		177 000
Etablissement d'un fichier des exploitations	90 000		90 000
Séances de sensibilisation	1 770 000		1 770 000
<b>Sous-total Composante 1</b>	<b>2 037 000</b>		<b>2 037 000</b>
<b>2. Appui à la production</b>			
Formation-Vulgarisation	2 600 000		2 600 000
Renforcement des capacités de production			
Enquête d'évaluation des besoins	460 000		460 000
Apport en équipements et intrants	53 100 000		53 100 000
Appui en matière d'irrigation	9 000 000		9 000 000
<b>Sous-total Composante 2</b>	<b>65 160 000</b>		<b>65 160 000</b>
<b>3. Mise en place de l'unité de conditionnement et de séchage</b>			
Frais préliminaires	670 000		670 000
Terrain nu 3 000 m <sup>2</sup> à 8 000 DA/m <sup>2</sup>	21 300 000		21 300 000
Génie civil-construction-aménagement:1 500 m <sup>2</sup> bâtis x 16 000 DA/m <sup>2</sup>	21 300 000		21 300 000
Equipements de base		30 500 000	30 500 000
Equipements annexes		2 910 000	2 910 000
Matériel de Transport et manutention	3 200 000		3 200 000
Matériel électrique-matériel de laboratoire	1 000 000	456 000	1 456 000
Autres investissements		740 000	740 000
<b>Sous-total Composante 3</b>	<b>47 470 000</b>	<b>34 606 000</b>	<b>82 076 000</b>
<b>Études préalables</b>			
Etude technique de faisabilité	890 000		890 000
Etude économique et juridique	177 000		177 000
Etude marketing	890 000		890 000
<b>Sous-total Études préalables</b>	<b>1 957 000</b>		<b>1 957 000</b>
<b>Total général</b>	<b>116 624 000</b>	<b>34 606 000</b>	<b>151 230 000</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Les modalités de financement du projet ne sont pas connues en l'état actuel de son identification. Les dispositions proposées ci-après sont provisoires.

VII.2. La composante de ciblage et d'identification des exploitations serait à l'actif des structures de l'Etat, plus précisément du MADR.

VII.3. La composante d'appui à la production serait financée sur des crédits bonifiés au bénéfice des exploitations et sur des subventions de l'Etat au titre du PNDAR.

VII.4. Le financement de l’unité de conditionnement et de séchage proviendrait de:

- un soutien de l’Etat à hauteur de 30% étant donné que les dispositions actuelles du FNRDA permettent l’octroi d’un soutien de 30% plafonné à 4 millions de DA « pour le conditionnement de fruits et légumes sous réserves qu’un chiffre d’affaires de 50% à l’exportation soit réalisé » par le demandeur du soutien;
- l’apport de l’opérateur (privé ou public) de l’ordre de 30%;
- l’apport bancaire sous forme de crédits à hauteur de 40%.

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Le bénéfices attendus sont les suivants:

- amélioration substantielle des revenus des exploitations grâce à la valorisation des produits de récoltes;
- amélioration des pratiques culturales au niveau des exploitations grâce à l’appui à la production et la formation;
- organisation de la filière de commercialisation des produits ciblés ce qui mettra les producteurs en confiance et permettra d’assurer la durabilité de l’investissement;
- organisation des arboriculteurs en réseau de producteurs, pourvoyeurs du projet ce qui renforcera les rapports au sein de la corporation et optimisera le soutien offert par les services de l’Etat;
- création d’un effet d’entraînement pour les autres zones à potentiel arboricole dans la zone du PER 1 comme la wilaya de Mascara;
- reconnaissance de la production de la zone comme produit de terroir et acquisition d’une notoriété qui lui assurera l’accès à tous les marchés;
- création d’emplois au niveau de l’unité mais aussi au niveau des exploitations dont l’amélioration des techniques culturales conduira forcément à la mobilisation de plus de main d’œuvre.

## IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

### A. Gestion du projet

IX.1. Si l’on considère l’importance des retombées sur le développement de la zone, il est nécessaire que le projet bénéficie de l’intérêt des pouvoirs publics. A ce titre une prise en charge complète par les institutions de l’Etat apparaît indiquée bien que la tendance actuelle soit à la libéralisation.

IX.2. La préparation et l’exécution du projet dans son intégralité devront être confiées à une structure qui fera office d’Unité de gestion du projet (UGP) sous tutelle du MADR à travers la Direction générale des forêts (DGF). Localement la conservation des forêts aura un rôle essentiel à

jouer dans la mesure où elle a mené à terme le PER 1 parmi la population ciblée à présent par ce projet.

IX.3. L’UGP aura la charge directe des composantes 1 et 2. Par contre, elle supervisera le dossier relatif à la création de l’unité de conditionnement et de séchage. Afin de pouvoir répondre aux spécificités du projet, l’UGP disposera d’une équipe multidisciplinaire qui intégrera les compétences extérieures à la conservation des forêts.

IX.4. La création et la gestion de l’unité de conditionnement et de séchage ne peuvent être décidées en l’état actuel de l’identification du projet. Néanmoins, étant entendu que la politique du pays encourage l’initiative privée, il sera envisageable de proposer cette composante à l’investissement privé sous la forme de coopérative de jeunes qui sera soutenue par l’Etat au moyen des dispositions existantes.

## **B. Association des arboriculteurs**

IX.5. Il est certain que le projet reposera sur l’adhésion manifestée par les agriculteurs intéressés par une meilleure valorisation de leur production. Bien que la plupart des agriculteurs de la zone soient organiquement affiliés à la chambre d’agriculture, peu d’initiatives communes sont enregistrées. Chacun s’efforce d’être informé de ce que font ses pairs, se réunit avec eux au besoin mais l’idée d’association reste laborieuse.

IX.6. Dans la zone, le précédent de l’association des usagers de l’eau de la retenue collinaire réalisée dans le cadre du PER 1 pourra être mise à profit avec le concours des services forestiers qui demeurent en contact étroit avec les bénéficiaires.

IX.7. La perspective de valorisation des produits de l’arboriculture dans la zone a suscité l’intérêt des agriculteurs de manière qui semble suffisante pour envisager une sorte de groupement d’intérêt. Ce groupement pourra aboutir à une coopérative qui prendra en charge le projet.

IX.8. Dans tous les cas de figure, une association des producteurs sera essentielle pour les aspects suivants:

- la négociation des prix à la vente;
- la normalisation des techniques de production;
- les rapports avec les prestataires des services de vulgarisation, de formation, etc.;
- la création d’un label de qualité en assurant un produit pur du terroir;
- la garantie de la pérennité de l’activité.

## **C. Institut technique de l’arboriculture fruitière (ITAF)**

IX.9. C’est un organisme public disponible au niveau de la wilaya de Tlemcen qui aura un rôle important à jouer dans le projet essentiellement en matière de conseil. Outre les différentes techniques de conduite du verger, il sera très utile dans l’identification des variétés, la maturation du fruit, la date et la technique de cueillette pour une meilleure valorisation du produit.

## **X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

X.1. Dans la quasi-totalité des cas, l’arboriculture fruitière de la zone de projet a pris la place de la céréaliculture. De ce fait, une grande proportion des bénéficiaires s’est transformée en arboriculteurs à la faveur du PER 1 sans avoir le savoir-faire préalable. Les connaissances techniques de la conduite des vergers ont été acquises essentiellement auprès de certains arboriculteurs plus expérimentés, des services forestiers et à un degré moindres auprès des services de l’agriculture et de l’institut de l’arboriculture fruitière.

X.2. Le PER 1 a introduit des espèces dont l’extension était auparavant localisée au niveau de certains foyers connus dans les vallées ou encore moins sur les piémonts où les conditions d’intensification étaient évidents. La zone de projet, plutôt tournée vers les espèces rustiques (amandier, olivier, figuier, ...) a accueilli d’autres espèces moins rustiques comme le pommier, le pêcher, le poirier, l’abricotier.

X.3. La pérennité de la plantation étant tributaire de sa performance en terme de production sur le double plan de la quantité et de la qualité, il est primordial pour le projet que les producteurs maîtrisent au mieux les techniques agricoles liées à la conduite de leurs vergers. Ils devront accéder à ce qui est appelé les BPA qui assurent un produit de qualité.

X.4. Des cycles de formations spécialisées seront intégrés au programme annuel des services de vulgarisation de la Direction des services agricoles (DSA). Ils devront associer l’institut spécialisé (INVA) dans la perspective d’adapter la formation aux objectifs du projet.

## **XI. QUESTIONS EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES**

XI.1. Il semble prématuré d’identifier la partie en charge de la création et de la gestion de l’unité de conditionnement et de séchage dans la mesure où les éléments permettant d’orienter la décision ne sont pas disponibles. Une approche prospective au niveau des institutions compétentes (MADR, Commerce, ...) devra être entreprise afin de déterminer les options possibles et viables. Cette prospection pourra être envisagée sous forme d’une petite étude rapide (un mois) et peu onéreuse (200 000 DA) axée sur les aspects économiques et juridiques. Elle sera mise en œuvre par l’UGP qui fera appel aux services d’un consultant spécialisé.

XI.2. Certains détails techniques ne sont pas encore fixés à cette étape du projet. C’est le cas de l’infrastructure et des équipements dont la mise en place requiert des éléments précis qui sont généralement réunis par une étude de faisabilité qui aboutit à un avant-projet détaillé (APD). Cette étude interviendra en amont du projet et nécessitera deux à trois mois de travail et un montant de 1 000 000 DA. Elle sera lancée par l’UGP par voie de consultation.

XI.3. Dans la perspective d’entrer en concurrence avec les produits d’importation, il y a lieu de montrer les qualités intrinsèques des pommes et pêches de la région afin de leur donner sur le marché davantage d’atouts. Une étude préalable orientée vers le marketing pourra être envisagée sur ces deux produits locaux et déterminera les meilleures dispositions à prendre pour occuper une place sur le marché national puis sur le marché extérieur. Elle sera lancée avant le démarrage du projet pour une durée de deux mois et un coût global forfaitaire de 1 000 000 DA. Elle sera attribuée à un consultant spécialisé par l’UGP.

## **XII. RISQUES POTENTIELS**

XII.1. Le projet sera vraisemblablement confronté à deux contraintes majeures:

- la concurrence du produit d’importation notamment avec l’allègement des barrières douanières qui risquent de réduire le prix du produit importé sur le marché du détail au détriment du produit local;
- la possibilité que les producteurs, faute de compétence nécessaire ou en raison des conditions climatiques ou de tout autre facteur, ne puissent garantir une production de qualité plus ou moins constante.

XII.2. Pour contourner le problème que pourrait poser la concurrence du produit importé il sera très important de faire appel au savoir-faire du marketing qui devra mettre en valeur les qualités naturelles du produit de cette zone. Ces qualités sont avant tout d’ordre olfactif et gustatif que la plupart des consommateurs reconnaissent dans le produit national. La zone de projet est déjà précédée par une réputation de terroir de produits agricoles de qualité et la pêche de Bouhlou est très appréciée lorsqu’elle est reconnue sur le marché de même que la pomme Ana qui est pourtant d’introduction récente.



### ANNEXE: TABLEAUX

Tableau A-1: Population totale résidente dans les wilaya touchées par le PER 1 entre les deux recensements, taux d'accroissement et population estimée à décembre 2005					
Wilaya	RGPH mars 1987	RGPH juin 1998	Taux d'accroissement démographique (TAD)	Estimation décembre 2005	%
1. Tlemcen	714 862	842 035	1,47	939 151	16,93
2. S-B-Abbès	446 227	525 632	1,47	586 272	10,57
3. A-Témouchent	274 990	327 331	1,56	367 649	6,63
4. Mascara	566 901	676 192	1,58	760 522	13,71
5. Relizane	544 877	642 205	1,47	716 568	12,91
6. Mostaganem	505 932	631 057	1,98	731 228	13,18
7. Oran	932 473	1 213 839	2,37	1 447 141	26,08
<b>Total</b>	<b>3 986 262</b>	<b>4 858 291</b>	<b>1,77</b>	<b>5 548 532</b>	<b>100,00</b>

Sources:  
 Pour les années 1977-1987: ONS, Revue N°22 (collections statistique).  
 Pour l'année 1998: Banque de données BNEDER  
 et ONS, Revue N°87: Principaux résultats de l'exploitation exhaustive.

Notes:  
 Les taux d'accroissement ont été calculés par les auteurs du présent rapport.  
 Pour Oran: <http://www.ons.dz/> (consulté le 22/11/2005).

Tableau A-2: Populations rurale et urbaine résidentes dans les wilaya touchées par le PER 1 entre les deux recensements								
Wilaya	1987			1998			% pop. totale	
	Population rurale	Population urbaine	Population totale	Population rurale	Population urbaine	Population totale	Pop. rurale 1987	Pop. rurale 1988
1. Tlemcen	379 508	335 354	714 862	348 794	493 258	842 052	53	41
2. S-B-Abbès	215 468	230 809	446 277	167 418	358 214	525 632	48	32
3. A-Témouchent	112 642	162 348	274 990	121 116	206 215	327 331	41	37
4. Mascara	349 075	217 826	566 901	323 162	353 030	676 192	62	48
5. Relizane	368 156	176 721	544 877	345 166	297 039	642 205	68	54
6. Mostaganem	340 341	165 591	505 932	410 114	220 943	631 057	67	65
7. Oran	125 051	807 422	932 473	149 399	1 064 440	1 213 839	13	12
<b>Total</b>	<b>1 890 241</b>	<b>2 096 071</b>	<b>3 986 312</b>	<b>1 865 169</b>	<b>2 993 139</b>	<b>4 858 308</b>	<b>47</b>	<b>38</b>

Sources: Banque de données BNEDER.

Tableau A-3: Population résidente dans les communes touchées par le PER1: dispersion (RGPH98)								
Wilaya	Dispersion (nombres)				Dispersion (%)			
	ACL	AS	ZE	Total	ACL	AS	ZE	Total
1. Tlemcen	572 596	193 672	67 364	833 632	69	23	8	100
2. S-B-Abbès	452 044	42 051	26 282	520 377	87	8	5	100
3. A-Témouchent	255 318	29 460	39 280	324 058	79	9	12	100
4. Mascara	432 763	101 429	142 000	676 192	64	15	21	100
5. Relizane	366 057	57 798	218 350	642 205	57	9	34	100
6. Mostaganem	265 044	69 416	296 597	631 057	42	11	47	100
7. Oran	1 007 486	182 076	24 277	1 213 839	83	15	2	100
<b>Total</b>	<b>3 351 308</b>	<b>675 902</b>	<b>814 150</b>	<b>4 841 360</b>	<b>69</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>100</b>

Sources: Banque de données BNEDER.

**Tableau A-4: Population résidente des ménages ordinaires et collectifs selon la situation individuelle d’emploi dans les wilaya touchées par le PER 1**

Wilaya	Population active	Occupation agriculture	Occupation industrie	Occupation BTP	Occupation tertiaire	Occupation totale	Taux de chômage (%)	Nombre de chômeurs
1. Tlemcen	262 682	23 117	13 605	12 315	92 835	141 872	45,99	120 810
2. S-B-Abbès	167 947	15 517	6 879	6 237	65 160	93 793	44,15	74 154
3. A-Témouchent	108 620	15 326	4 904	4 623	40 271	65 124	40,04	43 496
4. Mascara	198 731	31 706	7 401	8 269	73 767	121 143	39,04	77 588
5. Relizane	163 844	19 610	4 748	8 832	58 441	91 631	44,07	72 213
6. Mostaganem	168 449	23 352	6 053	6 686	59 529	95 620	43,24	72 829
7. Oran	407 092	10 501	31 604	15 982	163 016	221 103	45,69	185 989
<b>Total</b>	<b>1 477 365</b>	<b>139 129</b>	<b>75 194</b>	<b>62 944</b>	<b>553 019</b>	<b>830 286</b>	<b>43,80</b>	<b>647 079</b>

Sources: Banque de données BNEDER RGPH98.

**Tableau A-5: Répartition de la population résidente âgée de 6 ans et plus des ménages ordinaires et collectifs selon le niveau d’instruction dans les wilaya touchées par le PER**

Wilaya	Alphabétisé	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur (1+2)	Sans instruction	ND	Total
1. Tlemcen	12 706	234 773	157 507	87 172	36 644	213 867	204	742 873
2. S-B-Abbès	6 720	146 498	107 084	63 085	23 907	116 876	114	464 284
3. A-Témouchent	3 809	97 108	66 203	36 537	13 652	73 026	84	290 419
4. Mascara	9 180	173 208	124 420	61 640	20 667	199 633	227	588 975
5. Relizane	10 865	158 069	98 304	52 181	14 802	219 935	236	554 392
6. Mostaganem	9 424	160 191	101 650	52 923	19 129	203 727	252	547 296
7. Oran	20 920	338 830	270 793	152 784	79 024	206 671	174	1 069 196
<b>Total</b>	<b>73 624</b>	<b>1 308 677</b>	<b>925 961</b>	<b>506 322</b>	<b>207 825</b>	<b>1 233 735</b>	<b>1 291</b>	<b>4 257 435</b>

Source: ONS, Revue N°87: Principaux résultats de l’exploitation exhaustive, RGPH 1998.

**Tableau A-6: Population scolarisable et scolarisée de 6-15 ans, taux de scolarisation; population âgée de 10 ans et plus analphabète et taux d’analphabétisme des wilaya touchées par le PER 1**

Wilaya	Population scolarisable 6-15 ans	Population scolarisée 6-15 ans	Taux de scolarisation (%)	Population âgée de 10 ans et plus	Population analphabète	Taux d’analphabétisme (%)
1. Tlemcen	185 009	152 535	82,45	675 022	206 666	30,62
2. S-B-Abbès	116 867	97 309	83,26	422 021	112 635	26,69
3. A-Témouchent	67 882	55 428	81,65	265 417	70 411	26,53
4. Mascara	162 222	121 573	74,94	529 965	190 967	36,03
5. Relizane	174 710	128 536	73,57	489 019	206 811	42,29
6. Mostaganem	164 084	119 577	72,88	486 138	192 185	39,53
7. Oran	260 550	222 334	85,33	971 629	196 651	20,24
<b>Total</b>	<b>1 131 324</b>	<b>897 292</b>	<b>79,31</b>	<b>3 839 211</b>	<b>1 176 326</b>	<b>30,64</b>

Source: ONS, Revue N°87: Principaux résultats de l’exploitation exhaustive, RGPH 1998.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Algérie: Profil de projet d'investissement**  
 « Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen »

**Tableau A-7: Ménages ordinaires urbains et ruraux des wilaya touchés par le projet PER 1**

Wilaya	Nombre de ménages			Taille du ménage			Logements occupés (urb.+rur.)	
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total	Nombre	Total
1. Tlemcen			144 906			5,81	133 077	6,33
2. S-B-Abbès			85 702			6,13	79 561	6,61
3. A-Témouchent			54 897			5,96	51 563	6,35
4. Mascara			106 998			6,32	100 692	6,72
5. Relizane			91 395			7,03	86 985	7,38
6. Mostaganem			90 757			6,95	87 567	7,21
7. Oran			204 838			5,93	196 063	6,19
<b>Total</b>			<b>779 493</b>			<b>6,23</b>	<b>735 508</b>	<b>6,61</b>

Source: Banque de données BNEDER et ONS Revue N°87: Principaux résultats de l'exploitation exhaustive (pp. 189-208).

Note: Le TOL concerne les logements occupés. Logements inoccupés = 164 665 (ensemble des 7 wilaya).

**Tableau A-8: Répartition des logements occupés (urbains et ruraux) des wilaya touchées par le PER 1, selon le mode d'approvisionnement en eau et le raccordement au réseau électrique**

Wilaya	Réseau AEP	Puits	Source	Citerne mobile	Autre	ND	Total approvisionnés en eau	Reliés au réseau électrique
1. Tlemcen	113 325	3 728	2 158	5 092	8 322	95	132 720	121 686
2. S-B-Abbès	71 480	1 513	318	1 736	4 188	39	79 274	74 197
3. A-Témouchent	43 836	1 721	523	2 309	3 035	19	51 443	46 888
4. Mascara	79 368	5 674	2 361	3 045	10 049	36	100 533	91 042
5. Relizane	56 786	5 710	4 143	4 589	15 640	27	86 895	73 474
6. Mostaganem	47 148	13 164	2 539	4 930	19 463	53	87 297	75 265
7. Oran	157 721	2999	939	17261	15549	161	194 630	174 163
<b>Total</b>	<b>569 664</b>	<b>34 509</b>	<b>12 981</b>	<b>38 962</b>	<b>76 246</b>	<b>430</b>	<b>732 792</b>	<b>656 715</b>

Source: ONS Revue N°87: Principaux résultats de l'exploitation exhaustive.

**Tableau A-9: Répartition des logements occupés (urbains et ruraux) des wilaya touchées par le PER 1, selon le mode d'évacuation des eaux usées**

Wilaya	Réseau d'égouts	Vers une fosse	Autre	ND	Total
1. Tlemcen	112 112	12 164	8 322	122	132 720
2. S-B-Abbès	70 493	5 157	3 568	56	79 274
3. A-Témouchent	42 228	5 080	4 097	38	51 443
4. Mascara	70 942	15 093	14 443	55	100 533
5. Relizane	51 596	17 205	18 052	42	86 895
6. Mostaganem	42 316	15 452	29 466	63	87 297
7. Oran	157 480	25 023	11 949	178	194 630
<b>Total</b>	<b>547 167</b>	<b>95 174</b>	<b>89 897</b>	<b>554</b>	<b>732 792</b>

Source: ONS Revue N°87: Principaux résultats de l'exploitation exhaustive.

Tableau A-10: Répartition de la SAU et taille moyenne (ha) des exploitations agricoles dans les Wilaya touchées par le PER 1

Wilaya	En sec				En irrigué			Total SAU	Exploitations	
	Terres nues	Plantations	Prairies naturelles	Total en sec	Terres nues	Plantations	Total en irrigué		Nombre	Taille moy.
1. Tlemcen	313 906	19 209	218	333 333	12 776	8 591	21 367	354 700	35 491	10
2. S-B-Abbès	305 312	10 181	84	315 577	2 830	1 403	4 233	319 810	20 162	16
3. A-Témouchent	140 000	14 900	162	155 062	1 688	511	2 199	157 261	11 293	14
4. Mascara	244 850	10 902	372	256 124	9 080	11 422	20 502	276 626	28 258	10
5. Relizane	263 848	2 594	594	267 036	7 389	7 220	14 609	281 645	26 317	11
6. Mostaganem	79 322	8 348	42	87 712	11 541	5 905	17 446	105 158	26 280	4
7. Oran	79 096	3 649	26	82 771	2 539	1 657	4 196	86 967	8 562	10
<b>Total</b>	<b>1 426 334</b>	<b>69 783</b>	<b>1 498</b>	<b>1 497 615</b>	<b>47 843</b>	<b>36 709</b>	<b>84 552</b>	<b>1 582 167</b>	<b>156 363</b>	<b>10</b>

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pp. 48 et suivantes.

Tableau A-11: Répartition de la SAU par classe de taille et nombre d'exploitations dans les wilaya touchées par le PER 1

Classe de taille (ha)	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	Total
		Tlemcen	S-B-Abbès	A-Témouchent	Mascara	Relizane	Mostaganem	Oran	
	Nombre d'exploitations hors sol (p.m.)	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441
0,1 ≤ t <sub>1</sub> < 0,5	Nombre	730	254	81	421	406	3 169	63	5 124
	Sup. totale (ha)	158	64	24	122	111	785	20	1 284
	Taille moyenne (ha)	0,22	0,25	0,30	0,29	0,27	0,25	0,32	0,25
0,5 ≤ t <sub>2</sub> < 1,0	Nombre	1 303	517	255	1 122	815	3 323	201	7 536
	Sup. totale (ha)	752	330	162	735	518	2 188	128	4 813
	Taille moyenne (ha)	0,58	0,64	0,64	0,66	0,64	0,66	0,64	0,64
1,0 ≤ t <sub>3</sub> < 2,0	Nombre	4 224	1 043	660	3 237	2 073	4 781	789	16 807
	Sup. totale (ha)	5 030	1 379	828	4 056	2 631	6 167	1 055	21 146
	Taille moyenne (ha)	1,19	1,32	1,25	1,25	1,27	1,29	1,34	1,26
2,0 ≤ t <sub>4</sub> < 5,0	Nombre	11 048	2 479	1 556	8 487	6 574	8 010	2 544	40 698
	Sup. totale (ha)	33 088	7 865	4 765	26 112	20 859	24 595	8 062	125 346
	Taille moyenne (ha)	2,99	3,17	3,06	3,08	3,17	3,07	3,17	3,08
5,0 ≤ t <sub>5</sub> < 10,0	Nombre	8 128	3 310	1 982	7 133	6 902	4 665	2 023	34 143
	Sup. totale (ha)	53 395	23 967	14 397	46 558	46 098	30 628	13 604	228 647
	Taille moyenne (ha)	6,57	7,24	7,26	6,53	6,68	6,57	6,72	6,70
10,0 ≤ t <sub>6</sub> < 20,0	Nombre	5 848	7 474	4 924	4 400	5 970	1 885	1 638	32 139
	Sup. totale (ha)	75 746	105 270	69 666	57 741	78 715	23 968	21 877	432 983
	Taille moyenne (ha)	12,95	14,08	14,15	13,12	13,19	12,72	13,36	13,47
20,0 ≤ t <sub>7</sub> < 50,0	Nombre	3 194	4 435	1 541	2 751	3 013	391	1 225	16 550
	Sup. totale (ha)	89 635	123 929	41 024	80 402	83 429	10 698	33 281	462 398
	Taille moyenne (ha)	28,06	27,94	26,62	29,23	27,69	27,36	27,17	27,94
50,0 ≤ t <sub>8</sub> < 100,0	Nombre	718	503	236	558	426	42	52	2 535
	Sup. totale (ha)	47 444	33 377	15 797	36 405	27 840	2 790	3 334	166 987
	Taille moyenne (ha)	66,08	66,36	66,94	65,24	65,35	66,43	64,12	65,87
100,0 ≤ t <sub>9</sub> < 200,0	Nombre	243	128	49	124	114	7	21	686
	Sup. totale (ha)	31 801	16 602	6 168	16 208	14 181	889	2 788	88 637
	Taille moyenne (ha)	130,87	129,70	125,88	130,71	124,39	127,00	132,76	129,21
t <sub>10</sub> ≥ 200,0	Nombre	55	19	9	25	24	7	6	145
	Sup. totale (ha)	17 650	7 027	4 430	8 290	7 263	2 450	2 819	49 929
	Taille moyenne (ha)	320,91	369,84	492,22	331,60	302,63	350,00	469,83	344,34
<b>Total</b>	Nombre	35 491	20 162	11 293	28 258	26 317	26 280	8 562	156 363
	Sup. totale (ha)	354 699	319 810	157 261	276 629	281 645	105 158	86 968	1 582 170
	Taille moyenne (ha)	9,99	15,86	13,93	9,79	10,70	4,00	10,16	10,12

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pp. 48 et suivantes.

Tableau A-12: Répartition de la SAU par classe de taille et nombre d'exploitations dans les wilaya touchées par le PER 1 (données en %)

Classe de taille (ha)	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	Total	% cumu- lés
		Tlemcen	S-B-Abbès	A-Témouchent	Mascara	Relizane	Mostaganem	Oran		
	Nombre d'exploitations hors sol (p.m.)	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441	
0,1 ≤ t <sub>1</sub> < 0,5	Nombre (%)	2	1	1	1	2	12	1	3,28	3,28
	Superficie (%)	0,04	0,02	0,02	0,04	0,04	0,75	0,02	0,08	0,08
0,5 ≤ t <sub>2</sub> < 1,0	Nombre (%)	4	3	2	4	3	13	2	4,82	8,10
	Superficie (%)	0,21	0,10	0,10	0,27	0,18	2,08	0,15	0,30	0,39
1,0 ≤ t <sub>3</sub> < 2,0	Nombre (%)	12	5	6	11	8	18	9	10,75	18,85
	Superficie (%)	1,42	0,43	0,53	1,47	0,93	5,86	1,21	1,34	1,72
2,0 ≤ t <sub>4</sub> < 5,0	Nombre (%)	31	12	14	30	25	30	30	26,03	44,87
	Superficie (%)	9,33	2,46	3,03	9,44	7,41	23,39	9,27	7,92	9,64
5,0 ≤ t <sub>5</sub> < 10,0	Nombre (%)	23	16	18	25	26	18	24	21,84	66,71
	Superficie (%)	15,05	7,49	9,15	16,83	16,37	29,13	15,64	14,45	24,10
10,0 ≤ t <sub>6</sub> < 20,0	Nombre (%)	16	37	44	16	23	7	19	20,55	87,26
	Superficie (%)	21,36	32,92	44,30	20,87	27,95	22,79	25,16	27,37	51,46
20,0 ≤ t <sub>7</sub> < 50,0	Nombre (%)	9	22	14	10	11	1	14	10,58	97,85
	Superficie (%)	25,27	38,75	26,09	29,06	29,62	10,17	38,27	29,23	80,69
50,0 ≤ t <sub>8</sub> < 100,0	Nombre (%)	2	2	2	2	2	0	1	1,62	99,47
	Superficie (%)	13,38	10,44	10,05	13,16	9,88	2,65	3,83	10,55	91,24
100,0 ≤ t <sub>9</sub> < 200,0	Nombre (%)	1	1	0	0	0	0	0	0,44	99,91
	Superficie (%)	8,97	5,19	3,92	5,86	5,04	0,85	3,21	5,60	96,84
t <sub>10</sub> ≥ 200,0	Nombre (%)	0	0	0	0	0	0	0	0,09	100,00
	Superficie (%)	4,98	2,20	2,82	3,00	2,58	2,33	3,24	3,16	100,00
Total	Nombre (%)	100	100	100	100	100	100	100	100,00	
	Superficie (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pourcentages calculés par les auteurs de ce rapport.

**Tableau A-13: Statut juridique des exploitations dans les wilaya touchées par le PER et taille moyenne selon le statut**

Statut	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	Total
		Tlemcen	S-B-Abbès	A-Témouchent	Mascara	Relizane	Mostaganem	Oran	
	Nombre d’exploitations hors sol (p.m.)	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441
Non déclaré	Nombre	2	2	0	4	5	3	0	16
	Sup. totale (ha)	4	25	0	44	94	10	0	177
	Taille moyenne (ha)	2,00	12,50	–	11,00	18,80	3,33	–	11,06
Exploitations individuelles	Nombre	29 412	6 963	3 726	20 996	20 258	17 717	1 968	101 040
	Sup. totale (ha)	239 924	73 974	32 087	173 021	197 322	50 412	12 030	778 770
	Taille moyenne (ha)	8,16	10,62	8,61	8,24	9,74	2,85	6,11	7,71
Sociétés civiles	Nombre	32	7	17	47	81	44	10	238
	Sup. totale (ha)	242	192	85	242	991	111	31	1 894
	Taille moyenne (ha)	7,56	27,43	5,00	5,15	12,23	2,52	3,10	7,96
Sociétés familiales	Nombre	71	17	67	30	302	46	32	565
	Sup. totale (ha)	701	277	588	297	4 964	292	151	7 270
	Taille moyenne (ha)	9,87	16,29	8,78	9,90	16,44	6,35	4,72	12,87
SARL	Nombre	10	12	7	8	7	7	12	63
	Sup. totale (ha)	278	285	79	44	130	217	221	1 254
	Taille moyenne (ha)	27,80	23,75	11,29	5,50	18,57	31,00	18,42	19,90
APFA	Nombre	80	7	10	7	178	307	564	1 153
	Sup. totale (ha)	1 245	217	149	285	1 325	3 838	2 875	9 934
	Taille moyenne (ha)	15,56	31,00	14,90	40,71	7,44	12,50	5,10	8,62
EAC	Nombre	1 122	673	2 582	3 353	1 673	566	150	10 119
	Sup. totale (ha)	65 431	39 202	51 809	79 712	30 958	28 136	6 311	301 559
	Taille moyenne (ha)	58,32	58,25	20,07	23,77	18,50	49,71	42,07	29,80
EAI	Nombre	3 161	12 028	4 648	3 382	3 079	635	5 561	32 494
	Sup. totale (ha)	30 138	197 104	66 737	16 043	35 797	9 390	61 564	416 773
	Taille moyenne (ha)	9,53	16,39	14,36	4,74	11,63	14,79	11,07	12,83
Concession	Nombre	10	60	51	180	57	542	161	1 061
	Sup. totale (ha)	112	498	238	370	184	6 518	734	8 654
	Taille moyenne (ha)	11,20	8,30	4,67	2,06	3,23	12,03	4,56	8,16

Tableau A-14: Occupation du sol en 2001 des exploitations agricoles dans les wilaya touchées par le PER 1 (ha)

Catégories	Wilaya	1 Tlemcen	2 S-B-Abbès	3 A-Témouchent	4 Mascara	5 Relizane	6 Mostaganem	7 Oran	Total
	Nombre d'exploitations hors sol (p.m.)	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441
Céréales (I+S)	Superficie (ha)	189 659	177 880	98 627	161 388	155 979	65 394	59 941	908 868
Fourrages (I+S)	Superficie (ha)	4 014	3 388	4 145	3 850	4 343	2 683	1 509	23 932
Légumes secs	Superficie (ha)	12 213	1 983	8 684	4 377	2 490	3 028	1 404	34 179
Jachère	Superficie (ha)	107 888	122 174	25 493	73 759	101 541	8 299	14 574	453 728
ST Grandes cultures	Superficie (ha)	313 774	305 425	136 949	243 374	264 353	79 404	77 428	1 420 707
Cult. industrielles (I+S)	Superficie (ha)	21	20	8	7	5	108	29	197
Cult. maraîchères (I+S)	Superficie (ha)	12 858	2 682	4 694	10 546	6 866	11 264	4 166	53 076
Arboriculture									
agrumes (I+S)	Superficie (ha)	1 863	48	234	3 017	3 232	2 733	417	11 544
pépins-noyaux (I+S)	Superficie (ha)	11 174	2 570	1 549	3 255	1 574	2 806	1 751	24 679
figuiers (I+S)	Superficie (ha)	410	140	451	418	810	297	339	2 865
oliviers (I+S)	Superficie (ha)	4 005	2 570	1 003	8 152	3 121	672	853	20 376
rustiques	Superficie (ha)	4 835	1 778	587	1 285	277	104	443	9 309
ST Arboriculture	Superficie (ha)	22 287	7 106	3 824	16 127	9 014	6 612	3 803	68 773
Viticulture									
vigne de table (I+S)	Superficie (ha)	3 032	1 005	2 247	3 606	587	3 213	775	14 465
vigne de cuve	Superficie (ha)	2 099	3 228	9 211	2 324	158	4 351	681	22 052
ST Viticulture	Superficie (ha)	5 131	4 233	11 458	5 930	745	7 564	1 456	36 517
Total général	Superficie (ha)	354 071	319 466	156 933	275 984	280 983	104 952	86 882	1 579 270

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pp. 63 et suivantes.

Tableau A-15: Occupation du sol en 2001 des exploitations agricoles dans les wilaya touchées par le PER 1 (% vertical)

Catégories	Wilaya	1 Tlemcen	2 S-B-Abbès	3 A-Témouchent	4 Mascara	5 Relizane	6 Mostaganem	7 Oran	Total
	Nombre d'exploitations hors sol (p.m.)	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441
Céréales (I+S)	Superficie (%)	54	56	63	58	56	62	69	58
Fourrages (I+S)	Superficie (%)	1	1	3	1	2	3	2	2
Légumes secs	Superficie (%)	3	1	6	2	1	3	2	2
Jachère	Superficie (%)	30	38	16	27	36	8	17	29
ST Grandes cultures	Superficie (%)	89	96	87	88	94	76	89	90
Cult. industrielles (I+S)	Superficie (%)	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,10	0,03	0,01
Cult. maraîchères (I+S)	Superficie (%)	4	1	3	4	2	11	5	3
Arboriculture									
agrumes (I+S)	Superficie (%)	1	0	0	1	1	3	0	1
pépins-noyaux (I+S)	Superficie (%)	3	1	1	1	1	3	2	2
figuiers (I+S)	Superficie (%)	0	0	0	0	0	0	0	0
oliviers (I+S)	Superficie (%)	1	1	1	3	1	1	1	1
rustiques	Superficie (%)	1	1	0	0	0	0	1	1
ST Arboriculture	Superficie (%)	6	2	2	6	3	6	4	4
Viticulture									
vigne de table (I+S)	Superficie (%)	1	0	1	1	0	3	1	1
vigne de cuve	Superficie (%)	1	1	6	1	0	4	1	1
ST Viticulture	Superficie (%)	1	1	7	2	0	7	2	2
Total général	Superficie (%)	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pp. 63 et suivantes.

Tableau A-16: Occupation du sol en 2001 des exploitations agricoles dans les wilaya touchées par le PER 1 (% horizontal)

Catégories	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	Total
		Tlemcen	S-B-Abbès	A-Témouchent	Mascara	Relizane	Mostaganem	Oran	
	Nbre exploit. hors sol (p.m.)	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441
Céréales (I+S)	Superficie (%)	21	20	11	18	17	7	7	100
Fourrages (I+S)	Superficie (%)	17	14	17	16	18	11	6	100
Légumes secs	Superficie (%)	36	6	25	13	7	9	4	100
Jachère	Superficie (%)	24	27	6	16	22	2	3	100
ST Grandes cultures	Superficie (%)	22	21	10	17	19	6	5	100
Cult. industrielles (I+S)	Superficie (%)	11	10	4	3	2	55	14	100
Cult. maraîchères (I+S)	Superficie (%)	24	5	9	20	13	21	8	100
Arboriculture agrumes (I+S)	Superficie (%)	16	0	2	26	28	24	4	100
pépins-noyaux (I+S)	Superficie (%)	45	10	6	13	6	11	7	100
figuiers (I+S)	Superficie (%)	14	5	16	15	28	10	12	100
oliviers (I+S)	Superficie (%)	20	13	5	40	15	3	4	100
rustiques	Superficie (%)	52	19	6	14	3	1	5	100
ST Arboriculture	Superficie (%)	32	10	6	23	13	10	6	100
Viticulture vigne de table (I+S)	Superficie (%)	21	7	16	25	4	22	5	100
vigne de cuve	Superficie (%)	10	15	42	11	1	20	3	100
ST Viticulture	Superficie (%)	14	12	31	16	2	21	4	100
Total général	Superficie (%)	22	20	10	17	18	7	6	100

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pp. 63 et suivantes.

Tableau A-17:

Statut	Wilaya	1	2	3	4	5	6	7	Total
		Tlemcen	S-B-Abbès	A-Témouchent	Mascara	Relizane	Mostaganem	Oran	
Rappel	Nbre d'exploitations hors sol	855	3 991	176	381	260	315	463	6 441
	SAU (ha)	355 331	319 810	157 261	276 627	281 647	105 615	86 968	1 583 259
	Nbre d'exploitations	35 491	20 162	11 293	28 258	26 417	20 855	8 562	151 038
Exploitants et co-exploitants	plus de 220 jours/an	35 491	20 162	11 293	28 258	26 417	20 855	8 562	151 038
	moins de 220 jours/an								
	Sous-total 1	35 491	20 162	11 293	28 258	26 417	20 855	8 562	151 038
Aides familiaux (15 ans et plus)	plus de 220 jours/an	16 953	7 594	6 581	21 586	20 269	19 454	3 844	96 281
	moins de 220 jours/an	11 748	16 424	9 153	15 034	21 030	19 332	3 761	96 482
	Sous-total 2	28 701	24 018	15 734	36 620	41 299	38 786	7 605	192 763
Total ménages	plus de 220 jours/an	52 444	27 756	17 874	49 844	46 686	40 309	12 406	247 319
	moins de 220 jours/an	11 748	16 424	9 153	15 034	21 030	19 332	3 761	96 482
	Total 1+2	64 192	44 180	27 027	64 878	67 716	59 641	16 167	343 801
Ouvriers salariés	plus de 220 jours/an	3 062	1 990	1 178	2 956	3 069	3 247	2 029	17 531
	moins de 220 jours/an	38 813	33 391	27 632	55 130	61 610	29 710	12 828	259 114
	Sous-total 3	41 875	35 381	28 810	58 086	64 679	32 957	14 857	276 645
Total général	plus de 220 jours/an	55 506	29 746	19 052	52 800	49 755	43 556	14 435	264 850
	moins de 220 jours/an	50 561	49 815	36 785	70 164	82 640	49 042	16 589	355 596
	Total 1+2+3	106 067	79 561	55 837	122 964	132 395	92 598	31 024	620 446
ha de SAU par emploi	plus de 220 jours/an	6,40	10,75	8,25	5,24	5,66	2,42	6,02	5,98
	moins de 220 jours/an	7,03	6,42	4,28	3,94	3,41	2,15	5,24	4,45
	Total	3,35	4,02	2,82	2,25	2,13	1,14	2,80	2,55

Source: Ministère de l'agriculture, RGA 2001, Rapport général des résultats définitifs (juin2003) pp. 86-89 (page 87 manquante).

Notes: Exploitants et co-exploitants: non compris la catégorie « exploitations hors sol ». Les chiffres sur les aides familiaux et salariés se réfèrent à la totalité des exploitations, y compris les exploitations en hors sol.